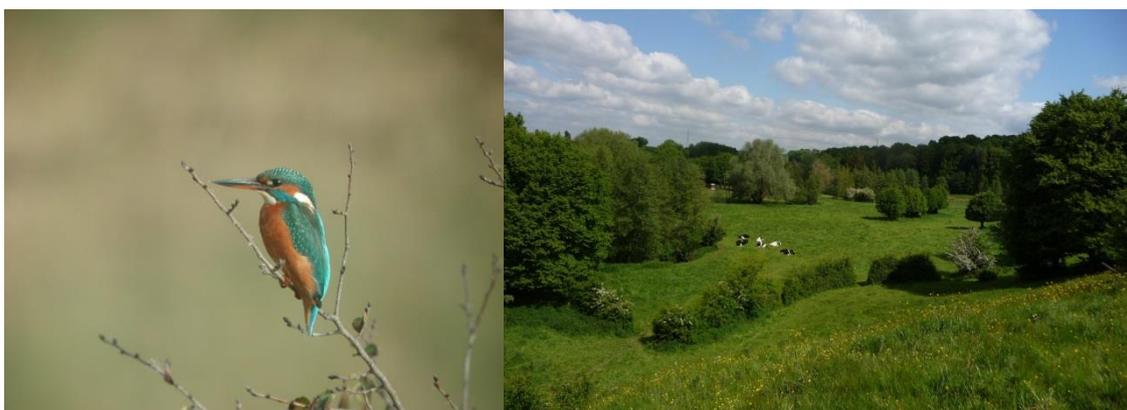




## Inventaires Communaux de la Biodiversité Commune d'Obrechies



**Année 2014**

**Réalisation :** Gaëtan Rey – Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais  
**Relecture :** Aurélien Thurette – Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois



## Remerciements :

Merci à M. Duveaux, maire d'Obrechies, pour son implication et sa volonté de transmettre aux générations futures un territoire de qualité.

Merci au Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA), présidé par Paul Raoult et dirigé par Yvon Brunelle. Merci à Guillaume Dhuiège, responsable du pôle « Patrimoine naturel et eau » et à Aurélien Thurette, chargé de mission « Patrimoine naturel et biodiversité » impliqués dans la mise en place de cet outil de connaissance au service des citoyens et des élus. Merci pour leur soutien tout au long de l'étude.

La réalisation de ce document n'aurait pas été possible sans la participation des habitants, des propriétaires et des exploitants de la commune. Nous les remercions vivement.

# Les inventaires communaux de la biodiversité : Un outil au service de la commune

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose un programme d'amélioration de la connaissance écologique des communes.

## Pourquoi ?

Les objectifs de ce programme sont de **répondre à plusieurs orientations ou mesures de la charte du PNRA** :

- améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions ;
- maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux ;
- améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire ;
- se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines ;
- améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages dans la conception et la question des projets d'aménagement publics et privés.

Les ICB : un outil d'aménagement du territoire.

Les Inventaires communaux de la biodiversité apportent les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de document d'urbanisme (PLU, carte communale...), de remembrement ou autre aménagement. L'évolution de l'exigence concernant la prise en compte des milieux naturels, notamment dans les PLU, se traduit par la mise en place d'évaluations environnementales. Il s'agit d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire de Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation.

### Focus : Grenelle de l'environnement

En 2007, le Grenelle de l'environnement est initié suite au constat que la France traverse une grave crise climatique et écologique. Deux lois sont issues de cette réflexion afin de mieux prendre en compte l'environnement dans les domaines du bâtiment et de l'urbanisme, du transport, de l'énergie-climat, de la biodiversité, de la santé et de la gouvernance. Le Grenelle de l'environnement marque la prise de conscience au plus haut niveau de l'importance de l'environnement et de l'écologie dans notre pays.

Les ICB : un outil de préservation des milieux

Les Inventaires communaux de la biodiversité permettent d'identifier les zones d'intérêt écologique fort ainsi que les potentialités d'actions permettant d'améliorer l'expression de la biodiversité des milieux naturels sur l'ensemble du territoire communal.

Les constats issus de ce travail permettront d'une part de mettre en avant les enjeux écologiques identifiés sur la commune et également d'alimenter les réflexions quant à leur prise en compte notamment dans le cadre de projets d'aménagement locaux (révision de document d'urbanisme par exemple...).

## Pour qui ?

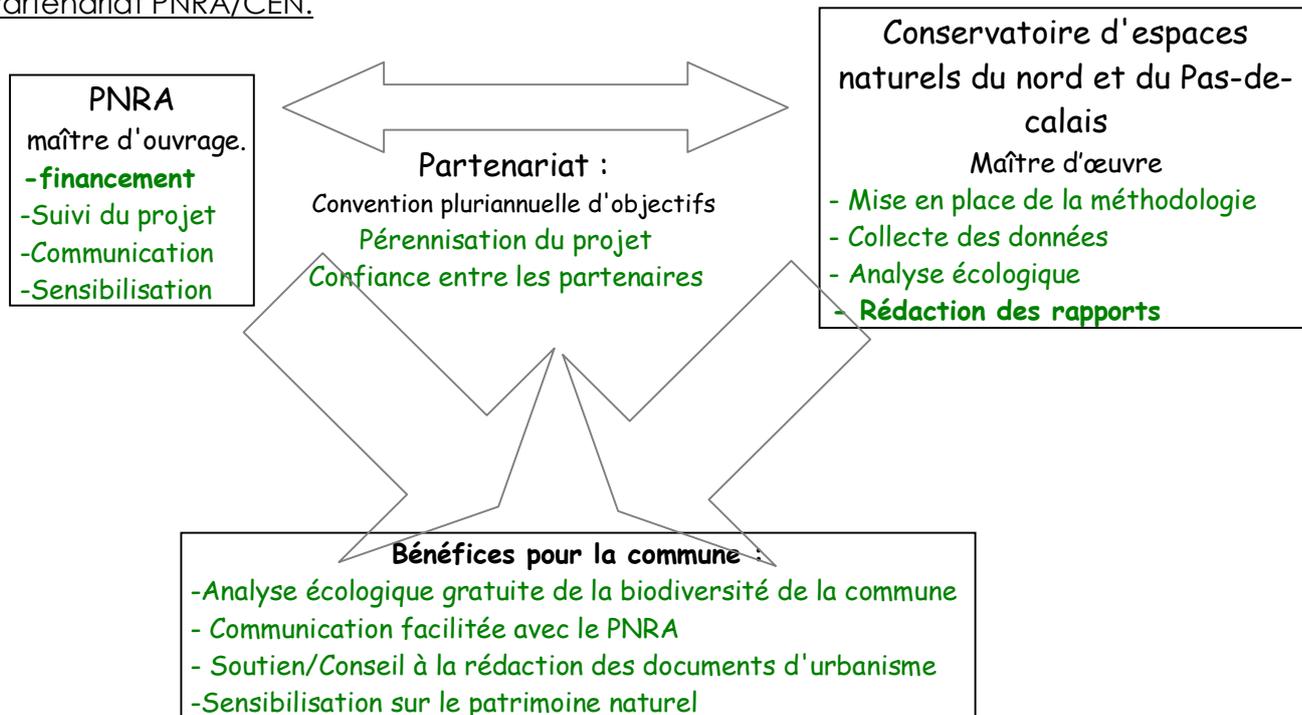
Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose la réalisation d'inventaires communaux de la biodiversité depuis 2012 pour les **communes volontaires** du territoire.

Un des objectifs étant la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, les **communes sur le point de réviser ou en cours de rédaction de leurs documents**

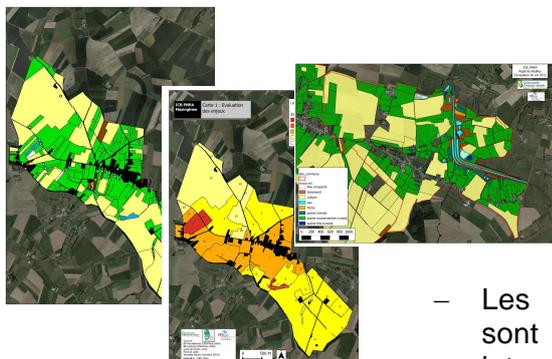
**d'urbanisme**, notamment leur PLU, sont préférentiellement associées au programme. Avoir une meilleure connaissance du terrain permet de mieux conseiller les élus locaux et d'orienter les choix qui seront fait, afin d'intégrer la nature dans leurs futurs projets. Un autre critère de choix pour les premières années de ce projet est le défaut de connaissance sur le plan écologique. Les **communes situées dans les « Espaces de biodiversité à étudier »** identifiés dans le plan de Parc sont ainsi privilégiées.

## Comment ?

Partenariat PNRA/CEN.



- La **phase de terrain** est réalisée par les salariés du CEN. Elle se déroule de mars à août.



- Les **résultats** sont fournis sous forme de cartographies rapidement interprétables par les acteurs de terrain.
- L'**analyse des enjeux écologiques** est une synthèse qui permet d'évaluer l'intérêt écologique des différentes entités communales.

# SOMMAIRE

## Table des matières

Remerciements :.....	1
Les inventaires communaux de la biodiversité : Un outil au service de la commune.....	2
Pourquoi ?.....	2
Pour qui ?.....	2
Comment ? .....	3
Synthèse .....	5
Occupation du sol.....	6
Evolution de l'occupation du sol.....	9
Les haies et leurs qualités écologiques.....	10
Bilan des inventaires des espèces.....	13
Les espèces d'intérêt patrimonial.....	15
Description des zones à enjeux .....	21
Potentialités écologiques sur la commune d'Obrechies: Préservation et amélioration de l'existant .....	26
Annexes.....	33
Liste des espèces .....	33
Fiches descriptives .....	33
Listes d'espèces. ....	34
Fiches descriptives:.....	48
Les haies et le bocage .....	49
Les systèmes prairiaux.....	51
Les plantes exotiques envahissantes.....	54
La Chevêche d'Athéna ( <i>Athene noctua</i> ) .....	55
La Sérotine commune ( <i>Eptesicus serotinus</i> ).....	56
Flore : Protection et rareté.....	57
Scirpe des bois ( <i>Scirpus sylvaticus</i> ) .....	59
Saxifrage granulée ( <i>Saxifraga granulata</i> ) .....	60

## Synthèse

Obrechies, commune rurale de 261 habitants est située le long de la vallée de la Solre dans l'est de l'Avesnois. Elle appartient à l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS).

Légèrement vallonnée, la commune présente le long de la Solre un paysage bocager encore préservé composé de prairies humides et de petits coteaux le tout entouré de haie haute. C'est le long des cours d'eau de la commune que se concentrent les principaux enjeux de biodiversité de la commune. Sur les plateaux, les grandes cultures dominent remplaçant ainsi l'ancien bocage qui s'y développait il y a encore 15 ans.

Les inventaires réalisés en 2014, ont permis de recenser 323 espèces dont 232 de flore et 59 d'oiseaux. Parmi ces espèces, 20 sont considérées comme patrimoniales. De nombreux habitats prairiaux ont également été identifiés comme présentant des enjeux à différentes échelles sur la commune (de l'échelle du PNR Avesnois à l'échelle nationale). Une carte de synthèse de ces enjeux à prendre en compte sur la commune a été élaborée à partir du cadastre.

Dans l'optique de conserver et améliorer la biodiversité communale, 4 mesures ont été identifiées et localisées. Ces mesures avec le soutien d'un certain nombre d'acteurs locaux pourraient être développées et améliorer ainsi le patrimoine naturel d'Obrechies.

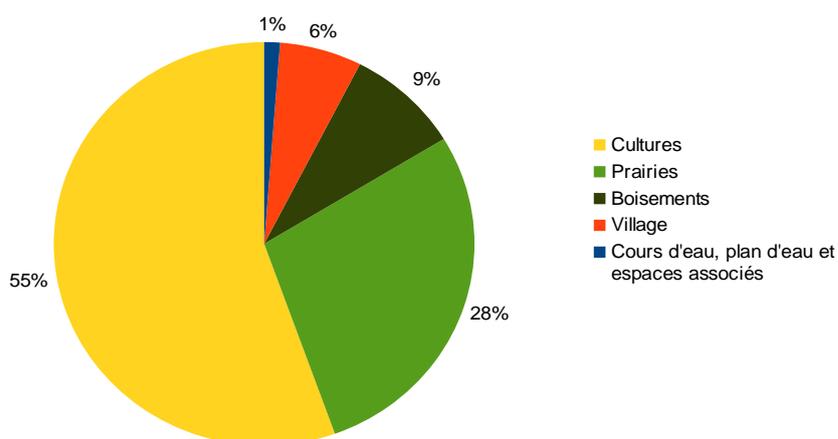
Pour accompagner la commune dans cette démarche, des fiches descriptives et des listes d'espèces ont été élaborées en annexe de ce document de synthèse.

## Occupation du sol

L'occupation du sol présente l'utilisation qui est faite du territoire communal. On y distingue notamment les cultures, les prairies, les boisements et les surfaces urbanisées. Une carte localisant les résultats obtenus à l'échelle cadastrale de la commune a été établie (Cf. carte 1 p 8)

L'analyse de l'occupation du sol en 2014 met en évidence 4 entités principales : le village, les boisements, les cultures et les prairies. Les milieux aquatiques (rivières et ruisseaux) complètent l'occupation du sol. La commune s'étend sur 5,45 km<sup>2</sup>.

### Synthèse de l'occupation du sol à Obrechies en 2014.



#### Les cultures : 55% du territoire ( $\pm$ 293 ha)

Elles représentent plus de la moitié du territoire communal. Elles sont localisées principalement sur le plateau de l'épinette au nord entre le centre village et le village voisin de Ferrière-la-petite. La seconde zone concerne le plateau des alleux à l'est de la commune aux abords du village voisin de Choisies.

#### Les prairies : 28% du territoire ( $\pm$ 149 ha)

Les prairies représentent moins d'un tiers de la surface de la commune. Elles se concentrent principalement dans les zones de bocage encore préservées le long de la vallée de la Solre, autour du village et le long du ruisseau de la Carnoye à la faveur d'un relief qui les préserve. Elles sont pour la plupart pâturées par des bovins. Quelques prairies de fauche persistent. Ces milieux concentrent la majorité des enjeux sur la commune grâce à la présence de prairies humides et de prairies sèches. Le rôle et l'importance des prairies sont rappelés dans la fiche « systèmes prairiaux » en annexe de ce rapport.



Vue sur des prairies, ©CEN,2014

### **Les boisements : 9% ( $\pm$ 46 ha)**

De surfaces peu importantes sur le territoire communal, les boisements sont concentrés dans deux entités : le Bois de la Carnoye en partie communale (sous gestion de l'ONF) et privé à l'est et le bois des Chêneux situé au nord du village en bordure de la Solre. Ce bois a été acheté par la Fondation des habitats pour la faune sauvage et la gestion confiée à la fédération des chasseurs du Nord et à l'association locale « Chêneux chez nous ». Un plan de gestion a été rédigé en 2014 (ALFA, 2014).

### **Le village : 6 % du territoire ( $\pm$ 33 ha)**



Vue du village d'Obrechies, ©CEN,2014

Le village représente 6% du territoire communal. Il est situé sur les hauteurs de la vallée de la Solre. L'habitat est concentré autour du centre bourg.

### **Les cours d'eau et les étangs:**

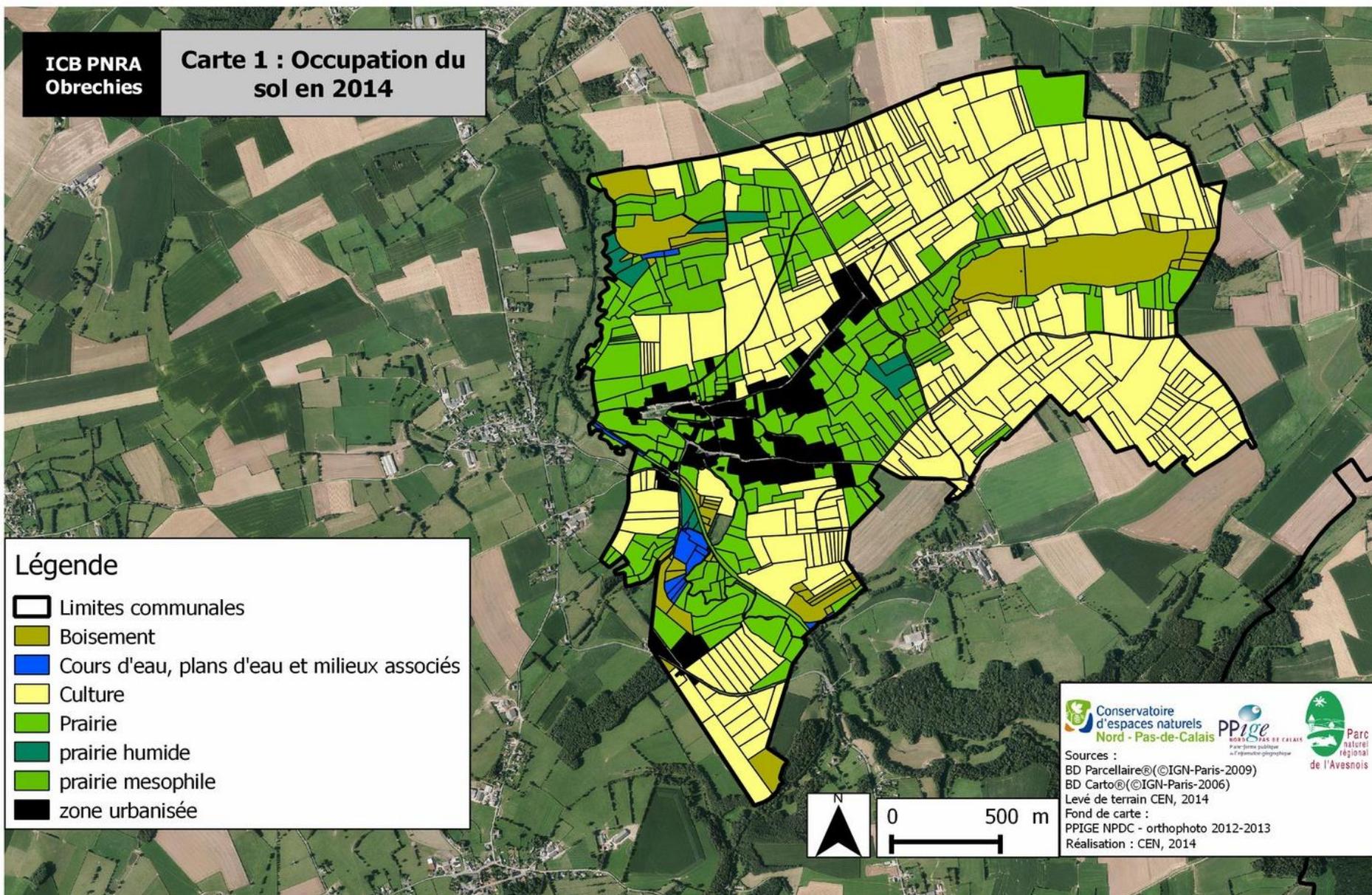
La commune est parcourue par la Solre et par le Ruisseau de la Carnoye qui prend sa source dans la partie communale du Bois de la Carnoye. Pour les étangs de loisir, un étang se situe au nord de la commune au niveau du bois de Chêneux et trois autres dans le sud de la commune le long de la Solre.



Vue du ruisseau de la Carnoye ©CEN,2014

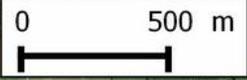
ICB PNRA  
Obrechies

### Carte 1 : Occupation du sol en 2014



#### Légende

-  Limites communales
-  Boisement
-  Cours d'eau, plans d'eau et milieux associés
-  Culture
-  Prairie
-  prairie humide
-  prairie mesophile
-  zone urbanisée

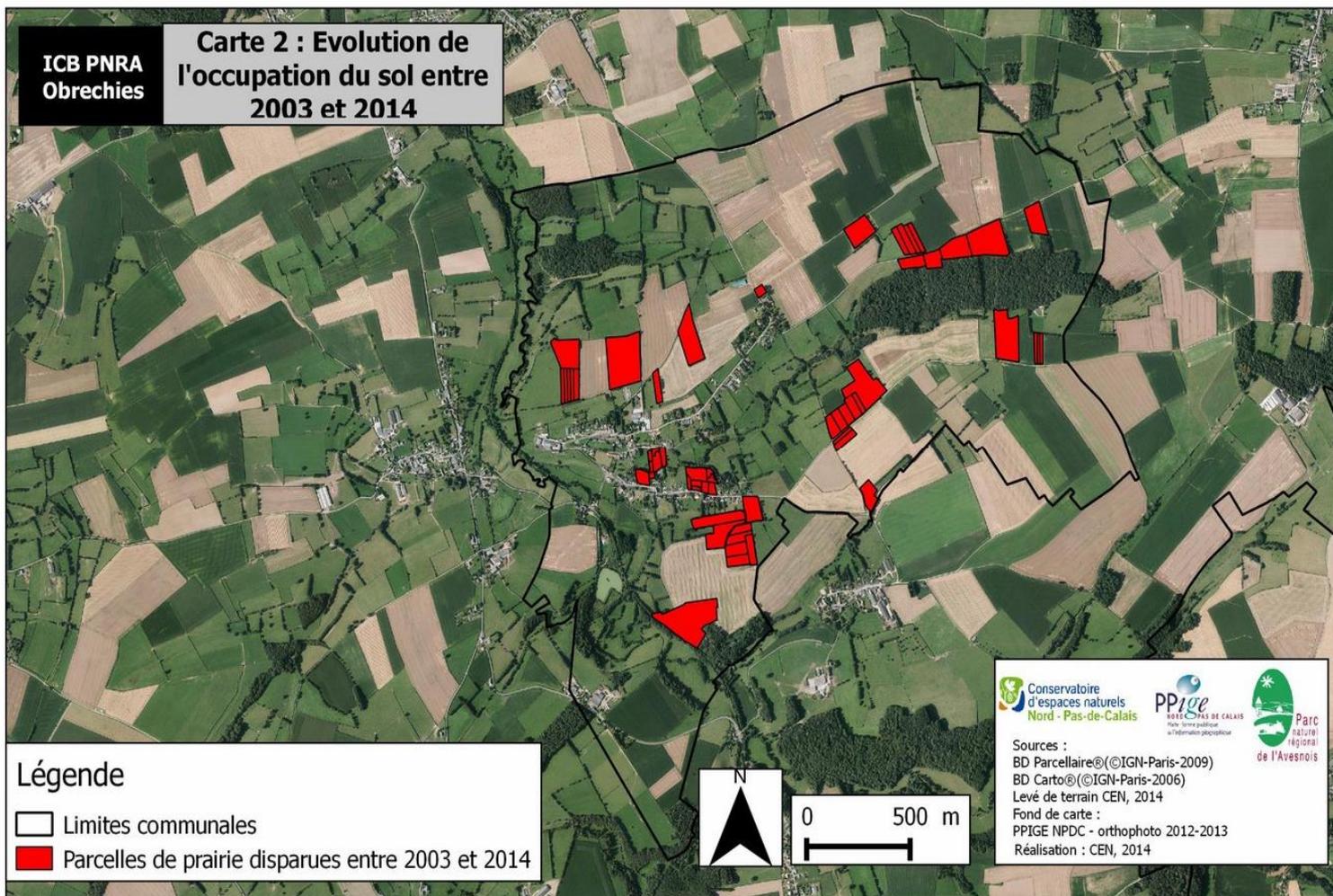


Conservatoire d'espaces naturels Nord - Pas-de-Calais  
PPIN Nord-Pas de Calais  
Parc naturel régional de l'Avesnois

Sources :  
BD Parcellaire©(©IGN-Paris-2009)  
BD Carto©(©IGN-Paris-2006)  
Levé de terrain CEN, 2014  
Fond de carte :  
PPIGE NPDC - orthophoto 2012-2013  
Réalisation : CEN, 2014

## Evolution de l'occupation du sol

En comparant les données d'occupation du sol en 2003 (données PNRA) avec celles relevées en 2014, 43,82 ha de prairies ont disparu entre 2003 et 2014, soit une perte de 22 % des prairies en l'espace de 11 ans. Cette disparition semble liée à des remembrements de parcelles, à la construction de quelques logements et à l'augmentation du système polyculture-élevage au détriment de l'élevage en système herbager. Il semble primordial de conserver une activité d'élevage traditionnelle sur la commune au risque de voir disparaître un paysage typique du territoire du PNR Avesnois.



## Les haies et leurs qualités écologiques

### FOCUS : Les Haies

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

**Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.

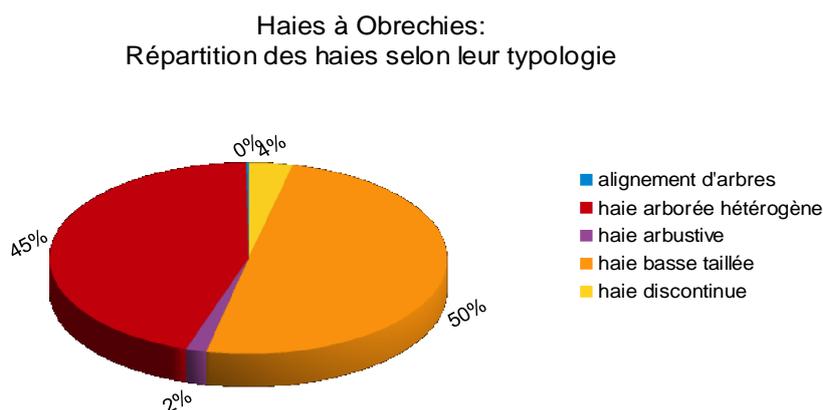
**Écologique** comme, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier

**Paysager, esthétique** et donc **touristique**

*(A noter que le Parc a conduit en 2013 un stage sur les services écosystémiques rendus par le bocage)*

La qualité d'une haie dépend de sa capacité à assurer ces différentes fonctions. Leur rôle dans le contexte écologique et paysager du territoire est d'autant plus important lorsque les linéaires de haies sont associés à un réseau de prairies.

Le graphique ci-contre, présente la proportion des différents types de haies rencontrés en 2014 sur Obrechies. La moitié du linéaire de la commune concerne des haies basses taillées. Les haies arborées hétérogènes qui présentent une valeur écologique et paysagère importantes représentent 45 % du linéaire total en haie. Ces haies sont à conserver et à maintenir.



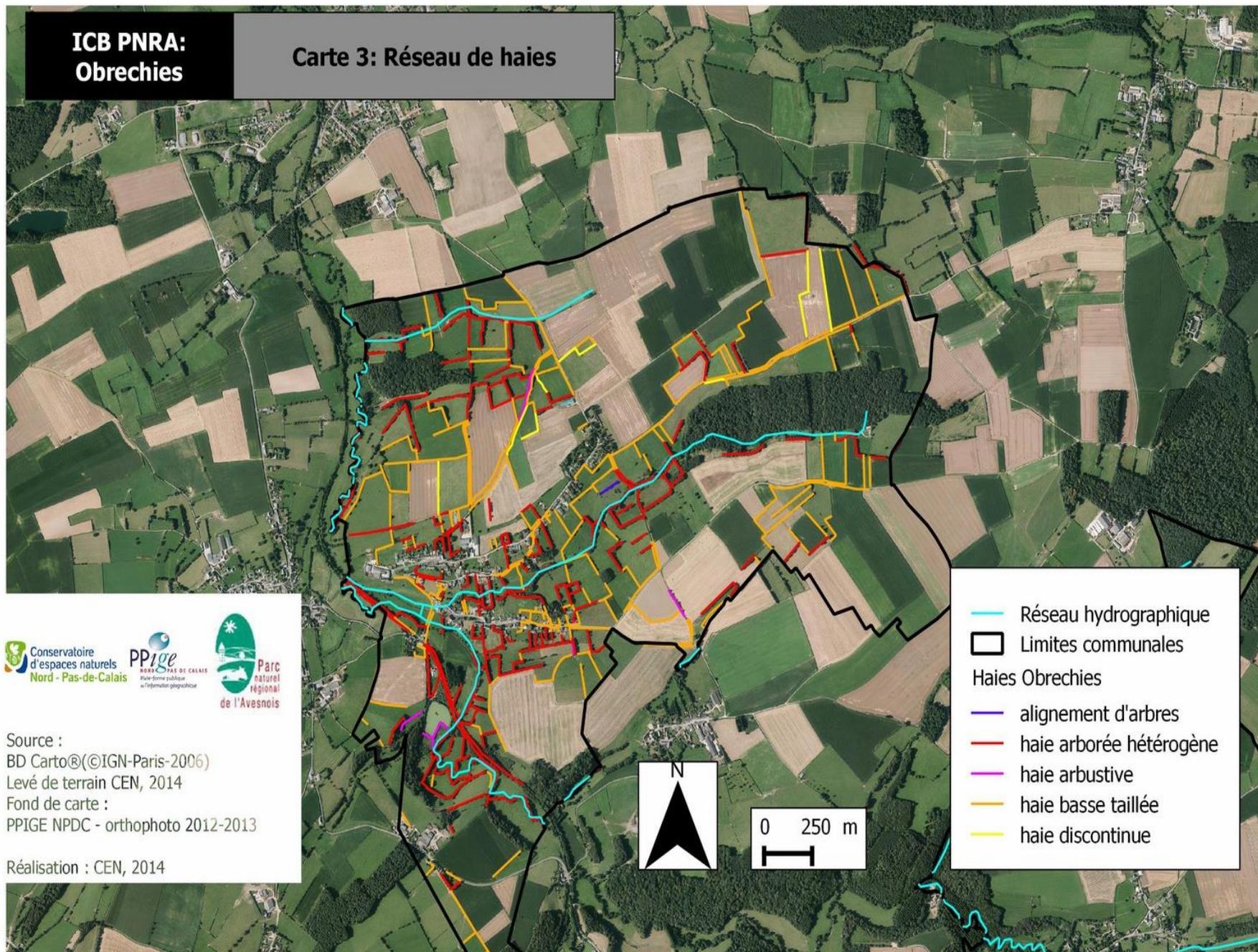
D'une manière générale, le linéaire de haies de la commune est faible (en 2003 les communes du PNR Avesnois ont en moyenne 89km de haie) et va de pair avec la disparition de nombreuses prairies constatée lors de l'évolution de l'occupation du sol entre 2003 et 2014. Le bocage communal recule aux dépens des grandes cultures.

**On compte au total 49 km de haies sur la commune. Il semble donc primordial de préserver ce linéaire en conservant et favorisant les haies hautes et diversifiées mais également de renforcer ce linéaire par la plantation de nouvelles haies.**

Ce linéaire a peu évolué entre 2009 et 2014, un recensement réalisé par le PNR à cette époque indique un linéaire équivalent de haies. Par conséquent, le linéaire a dû évoluer fortement pour la période comprise entre 2003 et 2009, comme le montre la carte 4 ci-après.

**ICB PNRA:  
Obrechies**

**Carte 3: Réseau de haies**

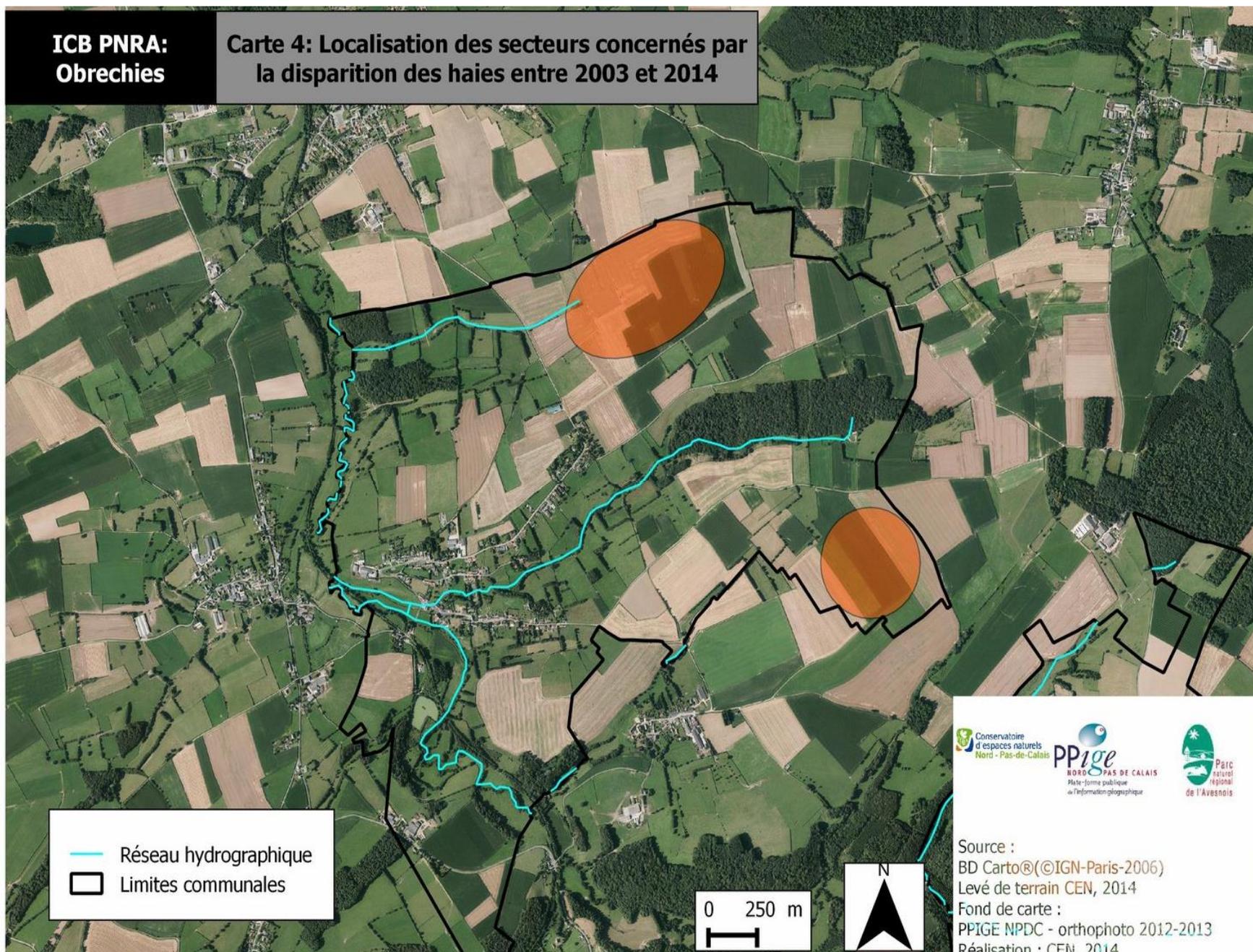


Source :  
BD Carto®(©IGN-Paris-2006)  
Levé de terrain CEN, 2014  
Fond de carte :  
PPIGE NPDC - orthophoto 2012-2013

Réalisation : CEN, 2014

**ICB PNRA:  
Obrechies**

**Carte 4: Localisation des secteurs concernés par  
la disparition des haies entre 2003 et 2014**



## Bilan des inventaires des espèces

La commune d'Obrechies compte un nombre important d'espèces sur son territoire, notamment en ce qui concerne la flore et les oiseaux. Les insectes étant plus tributaires des conditions météorologiques, il est nécessaire de réaliser des inventaires sur plusieurs années pour dresser un bilan le plus complet.

Le territoire de la commune dominé par les grandes cultures (Cf. carte 1) présente des zones bocagères et de boisements encore préservés qui créent une diversité d'habitats naturels favorables au développement de la biodiversité communale. La majorité des espèces présentes sur le territoire communal est considérée comme étant commune. Néanmoins, un nombre non négligeable d'espèces considérées comme patrimoniales a été observé sur Obrechies.

Bien qu'ils n'aient pu être exhaustifs, les inventaires de 2014 ont permis de mettre en évidence la présence d'un grand nombre d'espèces sur la commune (398 espèces, cf. tableau 1). Les données récoltées ont également pu être complétées par les données plus anciennes (de 2004 à 2013) et les données transmises par le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN), réseau de capitalisation et de diffusion de l'information naturaliste en région. Leur prise en compte permet d'obtenir une meilleure évaluation des potentialités écologiques de la commune. Le regroupement de toutes ces observations permet d'obtenir le bilan suivant :

Tableau 1: Bilan des espèces à Obrechies

Groupe	Nombre total d'espèces recensées	Nombre d'espèces observées en 2014	Nombre total d'espèces à enjeu	Nombre d'espèces à enjeu observées en 2014
Amphibiens-Reptiles	3	2	0	0
Oiseaux	59	59	8	8
Libellules	9	6	0	0
Papillons de jour	18	15	2	2
Orthoptères	6	4	0	0
Mammifères	8	5	1	0
Flore	295	232	17	10
<b>Total</b>	<b>398</b>	<b>323</b>	<b>28</b>	<b>20</b>

La phase d'inventaire a été marquée cette année par des conditions météorologiques peu favorables en fin de saison (mois d'août notamment frais et humide). Des groupes d'insectes comme les orthoptères par exemple (criquets et sauterelles) n'ont pas pu être inventoriés de manière satisfaisante pour dresser une liste d'espèces la plus complète possible.

Entre avril et août, 10 jours ont été consacrés au travail de terrain sur la commune d'Obrechies (inventaire de la faune et de la flore, relevés phytosociologiques sur quelques prairies, recensement des haies et de l'occupation du sol). Cependant, certaines zones et certains milieux n'ont pas été prospectés comme les plateaux agricoles, le centre du village et quelques parcelles non accessibles. Le bois du chêneux ayant fait l'objet d'inventaires naturalistes en 2013 dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion (ALFA, 2014), il n'a pas été jugé opportun de le prospecter de nouveau en 2014. Il a donc

été privilégié les zones bocagères et prairiales qui peuvent concentrer une richesse d'espèces importante.

Les données présentées ici ne peuvent donc prétendre à l'exhaustivité, mais les chiffres présentés dans ce document témoignent d'ores et déjà d'une richesse spécifique importante.

#### **Focus : les plantes exotiques envahissantes (cf fiches descriptives)**

Au cours des prospections de terrain certaines espèces exotiques envahissantes ont été identifiées. Il s'agit de plantes introduites volontairement ou non par l'Homme et qui s'établissent en dehors de leur région d'origine. Elles ont la capacité de se propager rapidement au détriment des espèces indigènes. Leur présence a des impacts à la fois sur le plan écologique (concurrence avec la flore locale, réduction de la biodiversité,...) mais également sur le plan économique (perturbation des activités humaines) et sanitaire (allergies). Ces espèces doivent faire l'objet d'une attention particulière notamment dans le cadre d'interventions de gestion afin de limiter leur dispersion.

De manière non exhaustive, on notera, sur la commune Obrechie, la présence de la **Renoué du japon** (*Fallopia japonica*) et surtout la présence de la **Balsamine de l'Himalaya** (*Impatiens glandulifera* **Royale**) rencontrée pratiquement tout le long de la Solre. Il s'agit d'une espèce inféodée aux rives des cours d'eau. Elle se développe en bordure de rivière et de fossés ou sur les talus humides. Le développement de colonies provoque l'érosion des berges, entrave l'évacuation des eaux et induit une baisse de la biodiversité. Pour le moment, le ruisseau de la Carnoye n'est pas impacté par l'espèce.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois anime une action sur cette thématique visant à cartographier les stations de présence de ces espèces, identifier les sites sur lesquels intervenir en priorité et organiser des chantiers d'arrache.

Balsamine de l'Himalaya © CEN, 2014



## Les espèces d'intérêt patrimonial

### FOCUS : Espèces et habitats patrimoniaux

Les espèces patrimoniales sont celles que l'on estime importantes à préserver et à transmettre aux générations futures, tout comme on le fait en architecture. Ce sont des espèces à enjeux.

De la même manière on parle d'habitats patrimoniaux.

Les zones de contact avec les espèces de faune et flore patrimoniales sont localisées sur la carte 4 suivante. Elles peuvent permettre d'identifier des zones particulièrement riches sur Obrechies : les boisements, les prairies et les bords de la Solre et du ruisseau de la Carnoye.

Il est à préciser que la représentation de la faune reste délicate puisque les espèces animales sont amenées à se déplacer et à avoir des territoires vitaux de taille importante pour certaines espèces d'oiseaux.

Les observations antérieures ont également permis de compléter la liste des espèces patrimoniales observées sur la commune. Toutes ces données n'ont pas forcément été localisées mais elles contribuent à l'évaluation des enjeux de préservation sur la commune.

**Faune : 10 espèces patrimoniales** (*hors données anciennes*)

**La quasi majorité de espèces patrimoniales concerne les oiseaux. Elles sont liées à la fois aux milieux humides et au bocage (prairie et haie) (Cf. tableau 2)**



Chevêche d'athéna © Jérôme Sottier



Martin-pêcheur d'Europe © CEN, 2014

Tableau 2: Espèces faunistiques patrimoniales (observées en 2014 et issues de la bibliographie) :

Groupe	Nom vernaculaire	Milieu	Rareté régionale
Oiseau	Bruant jaune	Prairies	AC
Oiseau	Chevêche d'Athéna	Bocage	AC
Oiseau	Fauvette grisette	Bocage	AC
Oiseau	Grande aigrette	Zones humides	AC
Oiseau	Hypolaïs polyglotte	Bocage	AR
Oiseau	Linotte mélodieuse	Prairies	AC
Oiseau	Martin-pêcheur d'Europe	Cours d'eau	AC
Oiseau	Phragmite des joncs	Zones humides	PC
Oiseau	Pipit des arbres	Bocage	AR
Oiseau	Pouillot fitis	Bocage	AC
Mammifère	Sérotine commune	Bocage	AC

AR= assez rare, PC= peu commune, AC= assez commune.

La commune accueille au niveau des combles de la mairie et de l'école une colonie de sérotines communes qui utilise les prairies du bocage pour chasser et s'alimenter.

### **Flore : 10 espèces patrimoniales** (hors données anciennes)

En 2014, les espèces patrimoniales rencontrées sur Obrechies sont liées au système bocager (Cf. tableau 3). En 2013, les espèces patrimoniales observées dans le bois du chêneux (ALFA, 2014) sont liés au boisement et aux prairies humides comme les mégaphorbiaies par exemple.

Tableau 3: Les espèces floristiques patrimoniales observées en 2014 :

Nom vernaculaire	Milieu	Rareté régionale
Achillée sternutatoire	Prairies moyennement humides	AC
Barbarée intermédiaire	Prairies moyennement humides	AR
Campanule à feuilles rondes	Prairies moyennement humides	PC
Épiaire officinale	Prairies moyennement humides	AR
Fétuque capillaire	Prairies moyennement humides	AR
Gesse des bois	Bocage/Boisement	PC
Laïche printanière	Prairies humides	AR
Luzule blanchâtre	Prairies moyennement humides et boisements acides	RR
Potentille printanière	Prairies sèches	R
Pulmonaire officinale	Prairies moyennement humides	R
Raiponce en épi	Prairies moyennement humides	R
Saxifrage granulée	Prairies moyennement humides	AR
Scirpe des bois	Prairies humides	AC
Séneçon de Fuchs	Prairies moyennement humides et boisement	PC
Sureau à grappes	Bocage	PC
Trèfle intermédiaire	Prairies et coteaux moyennement humides	AR

RR=très rare, R= rare, AR= assez rare, PC= peu commune, AC= assez commune.



Pulmonaire officinale©CEN,2014



Saxifrage granulée ©CEN,2013

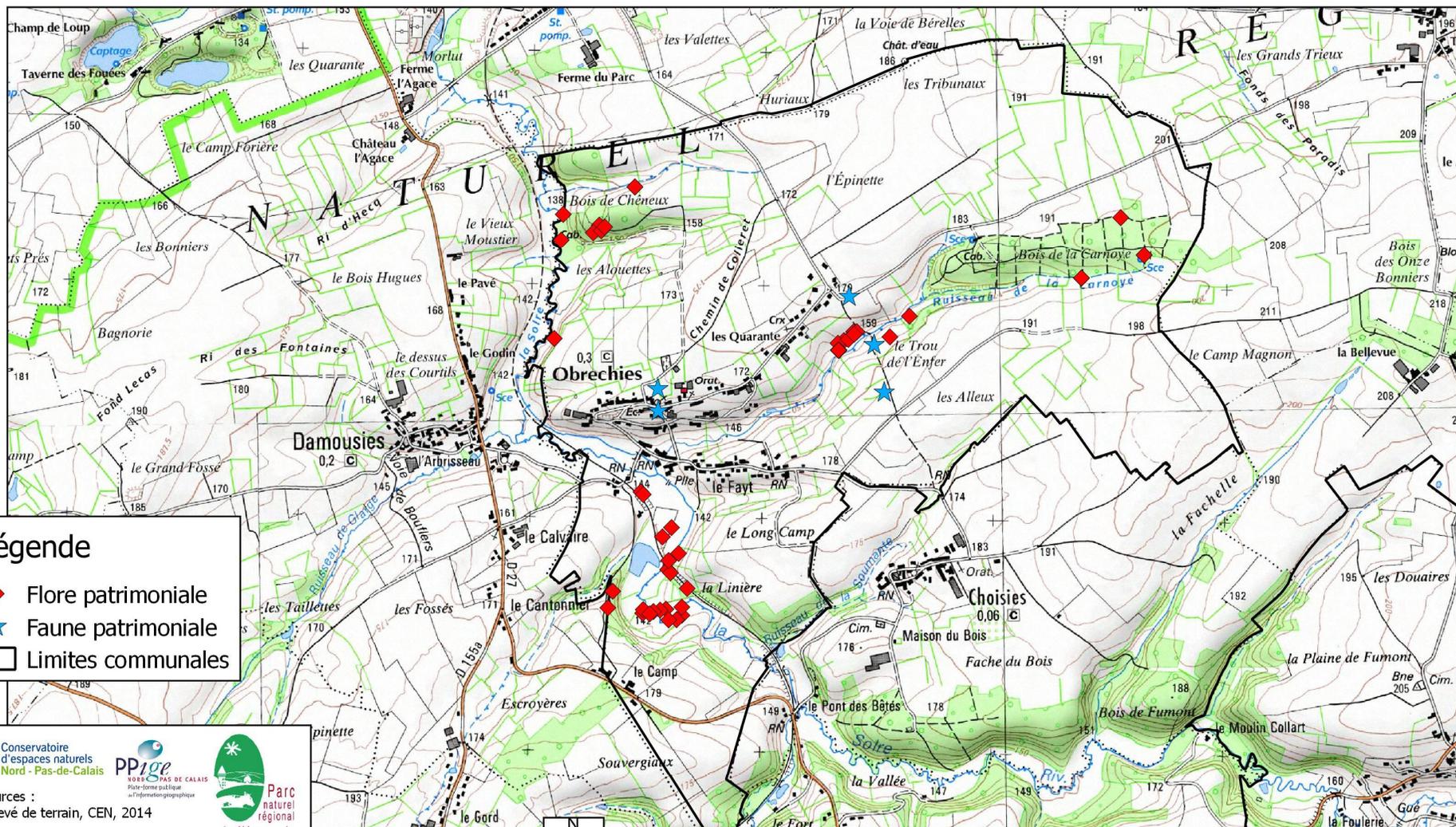


Barbarée intermédiaire© wikipedia



Épiaire  
officinale  
© CC BY-  
SA 5,5  
wikipedia

La liste exhaustive des espèces recensées sur la commune d'Obrechies figure en annexe de ce rapport. Les espèces considérées comme patrimoniales sont surlignées.



**Légende**

- ◆ Flore patrimoniale
- ★ Faune patrimoniale
- ▭ Limites communales





Sources :  
Relevé de terrain, CEN, 2014

Fond de carte :  
Scan25® (©IGN-Paris-2006)

Réalisation : CEN, 2014

0 500 m



## Enjeux écologiques

La carte des enjeux écologiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes parcelles présentes sur la commune.

L'estimation de la valeur écologique de différentes parcelles se base dans un premier temps sur la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux, puis sur une analyse paysagère.

Quatre niveaux d'enjeux ont été déterminés. Pour une lecture rapide de la carte, un code couleur a été utilisé. Le classement se fait comme suit :

### **Zone à enjeu national.(EN ROUGE)**

- Présence d'espèces inscrites à l'annexe II de la : Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive « Habitat-Faune-Flore »;
- Présence d'espèces inscrites sur les listes rouges UICN et nationales jusqu'au niveau « presque menacée » (NT).
- Présence d'habitats inscrits à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive « Habitat-Faune-Flore ».

### **Zone à enjeu régional.(EN ORANGE)**

- Présence d'espèces ou habitats inscrits sur une liste rouge régionale, jusqu'au niveau « presque menacée » (NT);
- Présence d'espèces avec un indice de rareté régional d'au moins «Rare», calculé selon une méthodologie cohérente avec les indices régionaux du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON) et du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) ;
- présence d'habitats ou d'espèces patrimoniaux à l'échelle régionale. Patrimonialité évaluée par le CBNBL pour les habitats et la flore, et ponctuellement pour quelques groupes.

### **Zones à enjeu PNR.(EN VERT)**

- Présence d'espèces ou d'habitats caractéristiques du territoire de l'Avesnois (liste en cours de réalisation.) Il s'agit des espèces relativement rares dans le reste de la région Nord – Pas-de-Calais, mais bien représentées localement et pour lesquelles le Parc naturel régional de l'Avesnois a donc un rôle particulier à jouer pour leur préservation. Le Rougequeue à front blanc en est un bon exemple;
- Présence d'éléments paysagers favorables à des espèces d'enjeu PNR.

### **Zones à enjeu Local.(EN JAUNE)**

- Présence d'un habitat potentiel correspondant à un enjeu national ou régional mais dégradé ;
- Présence d'un habitat bien conservé, remarquable par sa surface et son développement, mais ne relevant pas d'un enjeu national, régional ou du Parc;
- Présence d'un cortège d'espèces considérées comme caractéristique même si ces espèces sont courantes.

### **nes sans enjeu écologique particulier.(HACHURES)**

- Présence d'habitats très perturbés, et d'espèces banales.

Les facteurs paysagers sont très importants et sont pris en compte dans l'analyse. La présence d'espèces à enjeu dans un secteur peut révéler la bonne fonctionnalité

écologique d'entité paysagère.

ICB PNRA  
Obrechies

## Carte 5 : Enjeux écologiques

### Enjeux territoriaux

- National
- Régional
- PNR
- Sans enjeu écologique particulier identifié
- Non évalué
- Zones urbanisées
- Réseau hydrographique

 Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nord - Pas-de-Calais

 PPIGE  
Nord-Pas-de-Calais  
Parc naturel  
régional  
de l'Avensnois

Sources :  
BD Parcellaire® (©IGN-Paris-2009)  
BD Cartho® (©IGN-Paris-2006)  
Levé de terrain CEN, 2014  
Fond de carte :  
PPIGE NPDC - orthophoto 2012-2013  
Réalisation : CEN, 2014

## Description des zones à enjeux

### **Zones à enjeu national.**

Les codes numériques 11, 12 et 15 font référence aux différentes entités rencontrées et sont reportés sur la carte n°5 afin de faciliter leur localisation.

#### **Prairies remarquables (11 et 12) :**

Quelques prairies moyennement humides, du fait qu'elles accueillent des habitats naturels inscrits à l'annexe 2 de la directive habitats, sont considérées dans la présente étude comme à enjeu national (code habitat Natura 2000 : 65 10). Il s'agit de végétation prairiale à Centaurée jacée (*Centaurea jacea*) et à Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) (*Centaureo jaceae-Arrhenatherion elatioris*).

Des petites zones au sein des prairies semblent être inondées sur une partie de leur surface à quelques moments de l'année. Elles se retrouvent principalement à proximité immédiate des cours d'eau communaux comme en bordure du ruisseau de la Carnoye par exemple et en bordure de quelques fossés qui parcourent les prairies au nord du bois des chêneux (Cf. carte 5). Ces zones de surface très réduite au sein des parcelles ne peuvent être représentées sur la carte 5 cadastrale à l'échelle communale.

Quelques prairies complémentaires à faciès plus sec qui seraient rattachées à un second habitat Natura 2000 identifié sur la commune : Il s'agirait de pelouses méso-xérophiles acidiclinales (code habitat Natura 2000 : 62 10).

Le relief en bordure de la Solre est à l'origine d'un gradient d'humidité important entre les parcelles et même à l'intérieur d'une même parcelle. Ainsi, même si la surface prairiale de la commune d'Obrechies est relativement modeste, différents cortèges floristiques prairiaux s'y expriment avec notamment la présence de ces deux habitats d'intérêt national. En effet, dans les parties les moins humides se développe par exemple la Succise des prés (*Succisa pratensis*) ainsi que la Fétuque capillaire (*Festuca filiformis*) formant alors des ourlets intéressants.



Vue sur un ourlet à Succise des prés© Alexandra Janczak-CEN, 2014

### **Boisements remarquables (15):**

Le Bois de la Carnoye présente des communautés de plantes relevant de l'annexe 1 de la directive habitat et est donc considéré, d'après la méthodologie mise en place pour ces inventaires, comme d'intérêt à l'échelle nationale.

En effet, le bois se compose d'Hêtraie à Gaillet odorant (code natura 2000 : 91 30) et de Chênaies-charmaies (code natura 2000 : 91 60). Nous sommes donc en présence d'un boisement moyennement humide qui accueille des espèces floristiques considérées comme patrimoniales en région comme le Sénéçon de Fuchs (*Senecio ovatus*) et la Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*). Dans les autres boisements à enjeu national, il peut être observé dans les layons forestiers et dans les lisières le Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*), espèce protégée en région.

## **Zones à enjeu régional.**

Les codes numériques 11, 12 et 15 font référence aux différentes entités rencontrées et sont reportés sur la carte n°5 afin de faciliter leur localisation.

En annexe de ce document une fiche intitulée « systèmes prairiaux » a été rédigée et comporte plus d'information détaillée sur le fonctionnement des prairies de l'Avesnois.

### **Prairies remarquables (11 et 12):**

Malgré une superficie en prairies très réduite sur la commune (28 % de l'occupation du sol soit 149ha), les quelques prairies qui persistent, présentent toujours une diversité importante comportant de nombreuses espèces remarquables. Elles sont donc à préserver de toute urgence. En effet, il s'agit des milieux qui ont le plus régressé sur la commune entre 2009 et 2014. Il est à noter que le degré d'humidité du sol et la gestion appliquée sur ces parcelles vont influencer le développement d'une flore adaptée.

On retrouvera ainsi sur **les prairies considérées comme sèches** des espèces comme la Potentille printanière (*Potentilla neumanania*) et la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) qui sont des plantes protégées au niveau régional.



Vues sur les prairies mésophiles à Saxifrage granulée © Gaëtan REY-CEN,2014

Sur **les prairies considérées comme moyennement humides**, on retrouvera des espèces comme le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) protégé en région et des mégaphorbiaies riches en espèces d'insectes et qui accueillent par exemple une espèce d'oiseau, le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*).

L'ensemble de ces espaces forme donc un complexe favorable à la flore, mais également à la faune qui y trouvent des milieux propices à la reproduction ou à la chasse. C'est le cas par exemple de la Séroline commune qui y trouve des zones de chasse favorables riches en insectes.

**Focus: Prairies remarquables**

D'une manière générale, les prairies humides sont des habitats en voie de disparition du fait de leur drainage ou de la plantation de Peupliers.

Sur Obrechies, les facteurs impactant négativement sont les apports d'intrants, le labour, le semis, l'intensité trop élevée du pâturage et des fréquences de fauche trop importantes.

Limitier les intrants, pratiquer une exploitation extensive et conserver ou améliorer l'état des haies sont des actions prioritaires pour préserver ces milieux fragiles sur Obrechies

**Boisements (15):**

Le bois du Chêneux, qui a fait l'objet d'un plan de gestion et d'inventaire en 2013, accueille des espèces protégées en région comme la Gesse des Bois (*Lathyrus sylvestris*) et la Luzule blanchâtre (*Luzula luzuloides*). Il a également été observé la Raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*), espèce considérée comme rare en région. De plus, un cortège important d'oiseaux à affinité forestière (32 espèces) a été observé : Pic épeiche, Troglodyte mignon, Fauvette à tête noire, Pouillot véloce, Grimpereau des jardins, Merle noir, Sittelle torchepot, Mésange bleue, Roitelet huppé, Grive musicienne, Pinson des arbres, Pic vert, Mésange nonnette etc.

Cette richesse lui confère un enjeu à l'échelle régionale.

## Zones à enjeu PNR.

### Le bocage :

La commune d'Obrechies présente quelques prairies plus ou moins humides ponctuées de fourrés à prunelliers et à ronces accompagnées d'un réseau de haies généralement hautes et diversifiées avec de vieux arbres têtards. Le tout forme par endroit un système bocager bien conservé favorable à la présence d'espèces patrimoniales dont certaines sont emblématiques du territoire du PNR Avesnois.

En effet, la Chouette chevêche (*Athene noctua*) observée sur la commune est typique du bocage du PNR Avesnois.

On retrouve également un cortège d'oiseaux intéressant comme par exemple le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) ou encore le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*).

L'existence par endroit de haies de bonne qualité (majorité de haies hautes composées d'essences locales diversifiées, conservation des vieux arbres têtards) et l'alternance avec quelques prairies favorisent la présence d'espèces remarquables dans ces secteurs.

**Par ailleurs, une étude du Parc de 2011 a montré que la diversité et l'abondance des oiseaux augmentent avec une gestion extensive des haies. Ainsi, diminuer la fréquence de taille, éviter la disparition des prairies et restaurer une gestion extensive, favorise la biodiversité du bocage.** Pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche « Les haies et le bocage » en annexe.

Dans la zone de bocage d'Obrechies, un cortège intéressant de papillons de jour a été observé. Pour ce groupe, aucune espèce patrimoniale n'a été observée mais la diversité des espèces (15 espèces recensées) forme un ensemble intéressant pour la commune.



Vues sur le bocage d'Obrechies © Gaëtan REY-CEN,2014

### Les cours d'eau et leurs berges

La commune d'Obrechies est marquée par la présence de deux principaux cours d'eau : la Solre et le ruisseau de la Carnoye. La présence de ces cours d'eau favorise le développement d'espèces et d'habitats inféodés à ces milieux et contribuent à créer ainsi une mosaïque d'habitats naturels. De plus, le vallonnement des prairies dans certains endroits crée un gradient d'humidité favorisant alors une diversité de la composition floristique en fonction de l'affinité des espèces pour l'humidité du sol et a permis le

maintien de certains secteurs en bocage.

On notera par exemple la présence du Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) que l'on retrouve le long de la Solre. Cette espèce patrimoniale est généralement considérée comme un bon indicateur de la qualité des milieux aquatiques. Il affectionne les bordures boisées d'eaux calmes et peu profondes.

D'autres espèces animales fréquentent régulièrement ces milieux, c'est le cas par exemple des libellules dont deux espèces ont pu être rencontrées: le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*) et le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*).

La qualité (physico-chimique et environnementale: présence d'une ripisylve bien développée,...) de ces cours d'eau va déterminer en partie la présence d'habitats, ou d'espèces remarquables.

La pollution, la dégradation des berges, la rectification des cours d'eau et la présence de la Balsamine de l'Himalaya (espèce exotique envahissante) tout le long de ses berges apparaissent comme des facteurs défavorables au développement de la biodiversité.

### **Zones à enjeu Local**

Aucune zone à enjeu local n'a été découverte sur la commune d'Obrechies.

## Potentialités écologiques sur la commune d'Obrechies: Préservation et amélioration de l'existant

### **Outils :**

Dans le but d'améliorer les potentialités écologiques de la commune, **plusieurs outils** existent.

Selon les besoins identifiés, un ou plusieurs de ces outils pourront être utilisés. Une grande partie des enjeux écologiques se situe sur des espaces à vocation agricole. De ce fait la proposition de **mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEc)** semble adaptée. Obrechies appartient au territoire Bocage aversnois sur l'enjeu Paysage et Trame Verte et Bleue. A ce titre, les agriculteurs intéressés pourront solliciter des aides pour un panel de mesures prédéfinies. On se référera alors à la notice éditée par la DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer « Nord »)

**Le PNR est un acteur de l'amélioration de l'état écologique de son territoire.** Il œuvre à la connaissance de la biodiversité et apporte son appui technique aux élus et aux usagers du territoire comme les agriculteurs pour favoriser la prise en compte des intérêts écologiques dans leurs activités. Le PNR A est l'animateur des MAE et travaille sur la connaissance et la préservation de la biodiversité et la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Le PNR A privilégie la démarche contractuelle et partenariale. Ainsi, la commune d'Obrechies peut mobiliser l'ingénierie du Parc pour une assistance dans la mise en œuvre des actions de préservation et d'entretien des milieux naturels qu'elle souhaiterait mettre en œuvre.

Sur certains secteurs, **le Conservatoire d'espaces naturels du nord et du Pas-de-Calais (CEN) peut intervenir**, sous forme de conseil de gestion mais également en tant qu'acquéreur de sites pour les préserver et les valoriser localement. Le CEN peut également mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité sur des parcelles communales en partenariat avec la commune ainsi que sur des parcelles privées avec les propriétaires volontaires en concertation avec les acteurs ruraux sous forme de convention de gestion par exemple.

Au regard des enjeux écologiques et paysagers de la commune, quelques mesures à développer ont été identifiées et cartographiées sur le territoire communal :

- **Mesure 1: "Préserver et restaurer les prairies le long de la Solre"**
- **Mesure 2: "Protection des berges de la Solre et du ruisseau de la Carnoye"**
- **Mesure 3: "Maintien et renforcement des zones de bocage autour du centre village"**
- **Mesure 4: "Limiter l'expansion des espèces invasives"**

Pour chacune des mesures, un tableau descriptif des enjeux concernés, des actions à mettre en œuvre et des outils mobilisables par le PNR A et le CEN ont été établis.

## Mesure 1: "Préserver et restaurer les prairies le long de la Solre"

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	Etat des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prairie à Saxifrage granulée (<i>Saxifraga granulata</i>)</li> <li>- Zones de chasse pour la Sérotine commune</li> <li>- Ensemble de l'entomofaune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surpâturage</li> <li>- Utilisation d'intrants</li> <li>- Calendrier de pâturage et de fauche non adapté</li> <li>-Retournement de prairies en culture</li> </ul>	<p><b>-Restauration :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Adapter les périodes de fauche</li> <li>-Adapter les charges et les périodes de pâturage</li> <li>-Limitation voire interdiction de l'usage des d'intrants</li> </ul>	<p><b>-Restauration :</b>  <b>PNRA :</b> Animation MAEc -</p> <p><b>CEN/PNR A :</b> Convention de gestion avec les exploitants et développement d'actions de gestion - Mission de conseil et d'assistance technique pour la gestion des parcelles communales</p>
		<p><b>-Préservation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Achat de parcelle et/ou conventionnement</li> <li>- Encouragement au maintien des pratiques agricoles favorables</li> <li>-Classement des prairies les plus patrimoniales, de haies et d'arbres têtards au PLU</li> </ul>	<p><b>-Préservation :</b>  <b>PNRA :</b> Accompagnement de la commune pour le classement au document d'urbanisme au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme dans le cadre d'une politique de préservation concertée du bocage.            Animation MAEc</p> <p><b>CEN/PNRA:</b> Convention de gestion avec les exploitants.</p> <p><b>CEN :</b> Acquisition de parcelles.</p>

Cartographie des zones potentiellement concernées par cette mesure sur Obrechies : Cf. carte 6

## Mesure 2: "Protection des berges de la Solre et du ruisseau de la Carnoye"

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	Etat des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité générale de l'eau</li> <li>-Mulette épaisse (<i>Unio crassus</i>)</li> <li>-Chabot (<i>Cottus gobio</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Destruction des berges par le piétinement du bétail qui entraîne une érosion des berges</li> <li>-Envasement des cours d'eau,</li> <li>-Eutrophisation</li> <li>-Augmentation de la turbidité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pose de clôtures le long des berges</li> <li>-Installation de pompes à museaux</li> <li>- Bloquer le passage des véhicules à moteur sur le ruisseau de la Carnoye</li> <li>- Réduire la fertilisation des prairies bordant les cours d'eau</li> </ul>	<p>Prise en compte des enjeux environnementaux dans le futur plan de gestion et d'entretien des cours d'eau commun au <b>Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)</b> à et la <b>Communauté d'Agglomération Maubeuge- Val de Sambre (CAMVS)</b>.</p> <p><b>PNRA</b> : Animation MAEc</p> <p><b>CEN/PNR A</b> : Conventionnement avec restauration des berges et maintien de l'activité agricole.</p> <p><b>CEN</b> : acquisition de prairies avec restauration des berges et maintien de l'activité agricole.</p> <p><b>Commune</b> :</p>

Cartographie des zones potentiellement concernées par cette mesure sur Obrechies : Cf. carte 6

### Mesure 3: "Maintien et renforcement des zones de bocage autour du centre village"

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	Etat des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chouette chevêche</li> <li>- Site de chasse pour la colonie de Sérotine commune</li> <li>- Paysages typiques de l'Avesnois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disparition progressive du bocage</li> <li>- Retournement des prairies</li> </ul>	<p><b><u>-Préservation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription des haies et des arbres isolés (notamment des arbres têtards) dans le document d'urbanisme communal (Article L123-1 7).</li> <li>- Acquisition de parcelles et/ou convention de gestion avec maintien d'un usage agricole « extensif ».</li> <li>- Encouragement au maintien des pratiques agricoles favorables</li> </ul> <p><b><u>- Renforcement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation de verger haute tige et renforcement des haies existantes (Agroforesterie mesure 222 du plan forêt régional).</li> <li>- Reconversion de zones de culture en prairies.</li> <li>- Aménagements de site en faveur des Chauves-souris.</li> <li>- Signature de MAEC à un niveau exigeant</li> </ul>	<p><b><u>-Préservation :</u></b></p> <p><b>PNRA :</b> Accompagnement sur les documents d'urbanisme et la mise en place d'une politique de préservation concertée du bocage</p> <p><b>CEN/PNR A :</b> Conventonnement avec les exploitants – Mission de conseil et d'assistance technique pour les parcelles communales</p> <p><b>CEN :</b> Acquisition de prairies.</p> <p><b>CEN/PNRA/CAMVS :</b> Aménagement de bâtiments en faveur de la faune, notamment des chauves-souris.</p> <p><b><u>- Renforcement :</u></b></p> <p><b>PNRA :</b> Plan de gestion du bocage – accompagnement dans la création de vergers (mesure 222 du plan forêt régional)</p> <p><b>CEN/PNR A :</b> Conventonnement avec les exploitants avec mise en place d'une gestion en faveur de la biodiversité tout en maintenant des usages agricoles.</p> <p><b>CEN :</b> Acquisition de prairies avec mise</p>

			<p>en place d'une gestion en faveur de la biodiversité tout en maintenant des usages agricoles.</p>
--	--	--	---

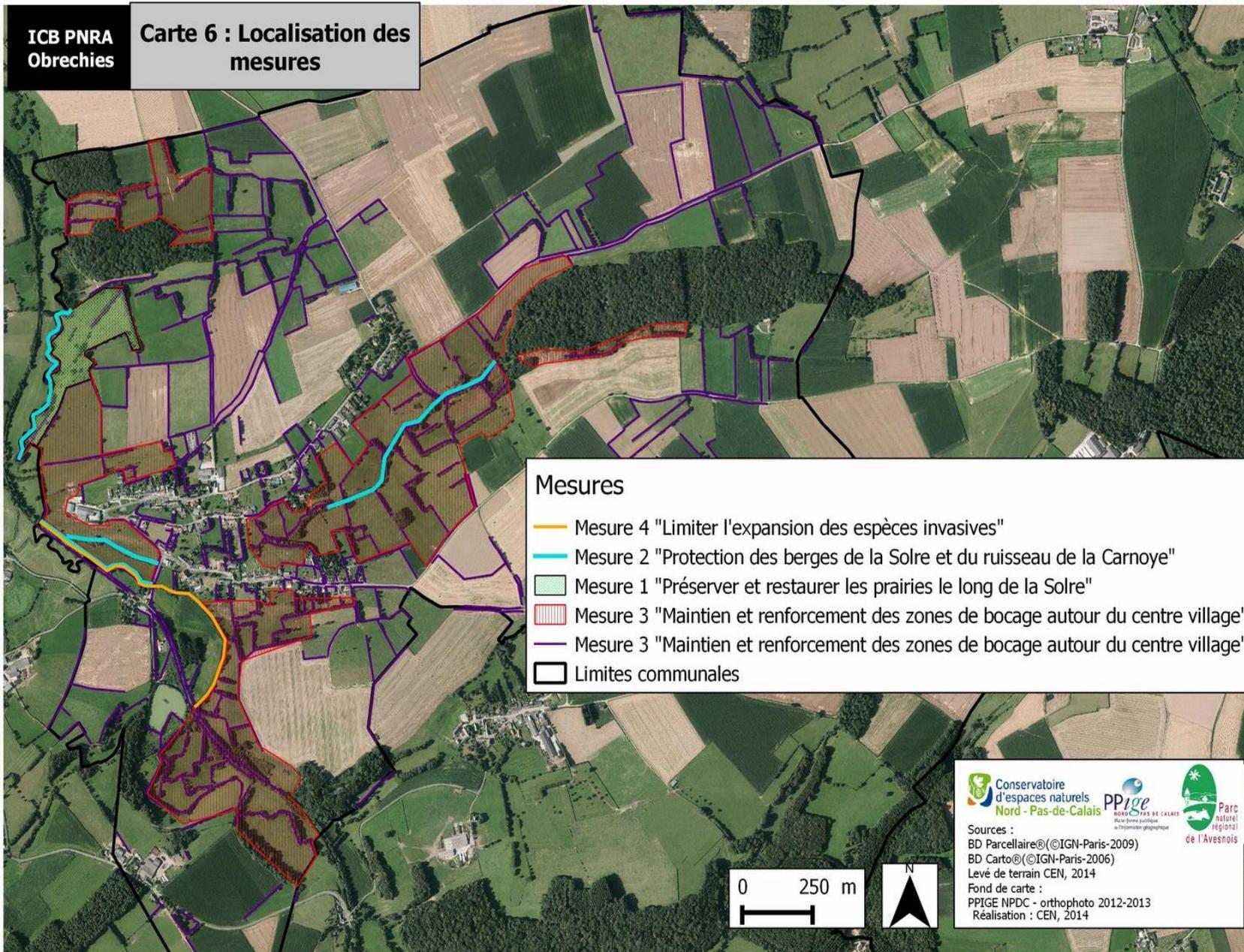
**CEN/PNRA/CAMVS** : Aménagement de bâtiments en faveur de la faune, notamment des chauves-souris.

Cartographie des zones potentiellement concernées par cette mesure sur Obrechies : Cf. carte 6

### Mesure 4: " limiter l'expansion des espèces invasives"

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	Etat des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
Biodiversité communale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction de la biodiversité communale</li> <li>- Fragilisation des berges par érosion en période hivernale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une double fauche des zones à balsamine : une première avant la floraison et une seconde 3-4 semaines plus tard ou arrachage des pieds.</li> <li>- Ne pas broyer la renouée mais l'arracher régulièrement</li> <li>- Plantation d'une ripisylve en place des stations d'espèces exotiques envahissantes</li> <li>- Communiquer sur les espèces invasives aux habitants</li> </ul>	<p><b>PNRA</b> : Des actions de sensibilisation et organisation de chantiers d'arrachage</p> <p>Intégration des stations de présence de ces espèces et actions de lutte à programmer dans le futur plan de gestion des cours d'eau qui sera partagé entre le <b>SMAECEA</b> et la <b>CAMVS</b>.</p>

Cartographie des zones potentiellement concernées par cette mesure sur Obrechies : cf. carte 6.



## Annexes

### Liste des espèces

#### Inventaire de la Flore

#### Inventaire de la Faune

- Oiseaux
- Amphibiens
- Libellules (odonates)
- Papillons dit de jour (rhopalocères)
- Criquets, sauterelles (orthoptères)
- Mammifères

### Fiches descriptives

#### Fiches Milieux :

- Les haies et le bocage
- Les systèmes prairiaux
- Les plantes exotiques invasives

#### Fiches Faune :

- La Chevêche d'athéna ou Chouette chevêche (*Noctua athene*)
- La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

#### Fiches Flore :

- Scirpe des Bois (*Scirpus sylvaticus*)
- Saxifrage granulé (*Saxifraga granulata*)

## Listes d'espèces.

Les données présentées dans ce document sont issues des observations réalisées en 2014 par le CEN au cours des sorties de terrain, des données transmises dans le cadre du RAIN par le CBNBL et le GON ainsi que des différentes études antérieures réalisées sur la commune (mises à disposition par le PNRA).

	Espèces patrimoniales
--	-----------------------

### Inventaire floristique (295 espèces)

Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

- ◆ E : Exceptionnel
- ◆ RR : très Rare
- ◆ R : Rare
- ◆ AR : Assez Rare
- ◆ PC : Peu Commun
- ◆ AC : Assez Commun
- ◆ C : Commun
- ◆ CC : Très Commun

Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

- ◆ Ex : taxon éteint
- ◆ Ex ? : taxon présumé éteint
- ◆ EW : taxon éteint à l'état sauvage
- ◆ EW ? : taxon présumé éteint à l'état sauvage
- ◆ CR : taxon gravement menacé d'extinction
- ◆ EN : taxon menacé d'extinction
- ◆ VU : taxon vulnérable
- ◆ CD : taxon dépendant des mesures de conservation
- ◆ NT : taxon quasi menacé
- ◆ LC : taxon de préoccupation mineure

P : Protection :

- ◆ R1 : protection régionale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 1/04/1991
- ◆ N1 : protection nationale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 20/01/1982 modifié le 31/08/1995

Nom scientifique du taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection régionale	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	CC	LC		Non
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	CC	LC		Non
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	CC	LC		Non
<i>Achillea ptarmica</i> L.	Achillée sternutatoire ; Herbe à éternuer	AC{AC, E}	NT	R1	Oui
<i>Adoxa moschatellina</i> L., 1753	Adoxe musquée ; Moscatelle ; Moscatelline	C	LC		Non
<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753	Podagraire ; Herbe aux goutteux	CC	LC		Non
<i>Aethusa cynapium</i> L., 1753	Petite ciguë ; Ciguë des jardins	C{C,E}	LC		Non
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire	C	LC		Non
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	CC	LC		Non
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	C	LC		Non
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain-d'eau commun	C	LC		Non
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	C	LC		Non
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	CC	LC		Non
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	C	LC		Non
<i>Anagallis arvensis</i> L., 1753	Mouron rouge (s.l.)	CC	LC		pp
<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois ; Anémone sylvie	C	LC		Non
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage	C	LC		Non
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	C	LC		Non
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	Anthrisque sauvage	CC	LC		Non
<i>Aphanes arvensis</i> L.	Alchémille des champs	AC	LC		Non
<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag., 1821	Ache faux-cresson ; Faux cresson	C	LC		Non
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	Arabette de Thalius	C	LC		Non
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl	Fromental élevé (s.l.)	CC	LC		pp
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	CC	LC		Non
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté	CC	LC		Non
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle	C	LC		Non
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC., 1805	Arroche hastée	C	LC		Non
<i>Barbarea intermedia</i> Boreau	Barbarée intermédiaire	AR	LC		Oui
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	CC	LC		Non
<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Petite berle ; Berle dressée	AC	LC		Non
<i>Betula alba</i> L.	Bouleau à feuilles en losange	AC	NA		Non
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	C	LC		Non
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau pubescent (s.l.)	AC	LC		Non
<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	Bident triparti	AC	LC		Non
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné (s.l.)	C	LC		Non
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	C	LC		Non
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou (s.l.)	CC	LC		pp

Nom scientifique du taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection régionale	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	CC	LC		Non
<i>Callitriche platycarpa</i> Kütz., 1842	Callitriche à fruits plats	AC	LC		Non
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais ; Souci d'eau	AC	LC		Non
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br., 1810	Liseron des haies	CC	LC		Non
<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles rondes (s.l.)	PC	NT		Oui
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Med.	Capselle bourse-à-pasteur ; Bourse-à-pasteur	CC	LC		Non
<i>Cardamine amara</i> L., 1753	Cardamine amère ; Cresson amer	PC	LC		Non
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	CC	LC		Non
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés (s.l.) ; Cresson des prés	C	LC		pp
<i>Carduus crispus</i> L.	Chardon crépu (s.l.)	C	LC		Non
<i>Carex caryophyllea</i> Latourr.	Laïche printanière	AR	LC		Non
<i>Carex divulsa</i> Stokes	Laïche écartée (s.l.)	PC	LC		Non
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	CC	LC		Non
<i>Carex pallescens</i> L.	Laïche pâle	PC	LC		Non
<i>Carex remota</i> L., 1755	Laïche espacée	AC	LC		Non
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des forêts	C	LC		Non
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme commun	CC	LC		Non
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré	CC	LC		Non
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché	CC	LC		Non
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Chélidoine	CC	LC		Non
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L., 1753	Dorine à feuilles opposées	PC	LC		Non
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris	C	LC		Non
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	CC	LC		Non
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	C	LC		Non
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	C	LC		Non
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	CC	LC		Non
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	C	LC		Non
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode commun ; Grand basilic sauvage	C	LC		Non
<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet	PC	LC		Non
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CC	LC		Non
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	CC	LC		Non
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	CC	LC		Non
<i>Crepis biennis</i> L.	Crépide bisannuelle	PC	LC		Non
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide capillaire	CC	LC		Non

Nom scientifique du taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection régionale	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisettes	AC	LC		Non
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Crételle des prés	C	LC		Non
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balais	C	LC		Non
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	CC	LC		Non
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte commune (s.l.)	CC	LC		pp
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) Beauv.	Canche cespiteuse (s.l.)	C	LC		Non
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P. Fuchs	Dryoptéris des chartreux	C	LC		Non
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffmann) A. Gray	Dryoptéris dilaté	C	LC		Non
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	CC	LC		Non
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Panic pied-de-coq (s.l.) ; Panic des marais ; Pied-de-coq	C	LC		Non
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	C	LC		Non
<i>Elymus repens</i> (L.) Gould	Chiendent commun	CC	LC		Non
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi ; Laurier de Saint-Antoine	CC	LC		Non
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	CC	LC		Non
<i>Epilobium montanum</i> L.	Épilobe des montagnes	C	LC		Non
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	CC	LC		Non
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	CC	LC		Non
<i>Equisetum fluviatile</i> L.	Prêle des bourniers	PC	LC		Non
<i>Equisetum palustre</i> L., 1753	Prêle des marais	C	LC		Non
<i>Euonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	C	LC		Non
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine	CC	LC		Non
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre	C	LC		Non
<i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decraene	Renouée du Japon	CC	NA		Non
<b><i>Festuca filliformis</i> Pourr., 1788</b>	<b>Fétuque capillaire</b>	<b>AR</b>	<b>NT</b>		<b>Oui</b>
<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill.	Fétuque géante	C	LC		Non
<i>Festuca pratensis</i> Huds.	Fétuque des prés	AC	LC		Non
<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge (s.l.)	CC	LC		pp
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine-des-prés	C	LC		Non
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	C	LC		Non
<i>Frangula alnus</i> Mill.	Bourdaïne	AC	LC		Non
<i>Galanthus nivalis</i> var. <i>nivalis</i>	Perce-neige commun	AC{R?,A C}	NA		Non
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	CC	LC		Non
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet commun (s.l.) ; Caille-lait blanc	CC	LC		pp
<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771	Aspérule odorante	AC	LC		Non
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune	AC	LC		pp
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	CC	LC		Non
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	CC	LC		Non
<i>Geranium pusillum</i> L.	Géranium fluet	C	LC		Non
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	CC	LC		Non
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	CC	LC		Non

Nom scientifique du taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection régionale	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	CC	LC		Non
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante	C	LC		Non
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Heracleum sphondylium</i> L. var. <i>sphondylium</i>	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	CC	LC		pp
<i>Hieracium pilosella</i> L., 1753	Épervière piloselle	C	LC		Non
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	CC	LC		Non
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon	C	LC		Non
<i>Hypericum dubium</i> Mauri, 1820	Millepertuis anguleux	AC	LC		Non
<i>Hypericum hirsutum</i> L.	Millepertuis hérissé ; Millepertuis velu	AC	LC		Non
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé (s.l.) ; Herbe à mille trous	CC	LC		Non
<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	CC	LC		Non
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	C	LC		Non
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya ; Balsamine géante	PC	NA		Non
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris jaune ; Iris faux-acore ; Iris des marais	C	LC		Non
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds (s.l.)	C	LC		Non
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	AC	LC		Non
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	CC	LC		Non
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	CC	LC		Non
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle (s.l.)	AC	NA		Non
<i>Lactuca serriola</i> L. f. <i>integrifolia</i> Bogenhard	Laitue scariole	CC	LC		Non
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	CC	LC		Non
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759	Lamier jaune (s.l.) ; Ortie jaune	C{C,(AR)}	LC		Non
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	CC	LC		Non
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Larix decidua</i> Mill., 1768	Mélèze d'Europe	#	NA		Non
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	CC	LC		Non
<i>Lathyrus sylvestris</i> L.	Gesse des bois ; Gesse sauvage	PC	LC	R1	Oui
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Grande marguerite	CC	LC		Non
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	CC	LC		Non
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	CC	LC		Non
<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ray-grass d'Italie	C	NA		Non
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	CC	LC		Non
<i>Lonicera periclymenum</i> L. subsp. <i>periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	C	LC		Non
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotier des fanges	C	LC		Non
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	Luzule champêtre	AC	LC		Non
<i>Luzula luzuloides</i> (Lam.) Dandy & Wilmott, 1938	Luzule blanchâtre	RR	VU		Oui

Nom scientifique du taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection régionale	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd., 1809	Luzule poilue	AC	LC		Non
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	Lychnis fleur-de-coucou ; Fleur de coucou	AC	LC		Non
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycope d'Europe ; Pied-de-loup	C	LC		Non
<i>Lysimachia nemorum</i> L., 1753	Lysimaque des bois	AC	LC		Non
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire ; Herbe aux écus	C	LC		Non
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune	C	LC		Non
<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée	AC{AC,?,R?}	LC		Non
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	AC{AC,?,R?}	LC		Non
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire discoïde	CC	NA		Non
<i>Matricaria recutita</i> L., 1753	Matricaire camomille	CC	LC		Non
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	CC	LC		Non
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	AC	LC		Non
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélicot blanc	C	LC		Non
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	C	LC		Non
<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs	C	LC		Non
<i>Mespilus germanica</i> L.	Néflier	PC	LC		Non
<i>Milium effusum</i> L.	Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus	C	LC		Non
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	Sabline à trois nervures	C	LC		Non
<i>Myosotis arvensis</i> Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753	Myosotis des marais	C	LC		Non
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique ; Malaquie aquatique ; Céraiste aquatique	C	LC		Non
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br., 1812	Cresson officinal ; Cresson de fontaine	C	LC		Non
<i>Ononis repens</i> L., 1753	Bugrane rampante ; Arrête-b%uf	C	LC		pp
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	C	LC		Non
<i>Oxalis acetosella</i> L., 1753	Oxalide oseille ; Surelle ; Pain de coucou	AC	LC		Non
<i>Papaver argemone</i> L., 1753	Coquelicot argémone	PC	LC		Non
<i>Papaver dubium</i> L. subsp. <i>dubium</i>	Coquelicot douteux (s.l.)	C	LC		pp
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	CC	LC		Non
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	Renouée à feuilles de patience	CC	LC		Non
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	CC	LC		Non
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau	CC{CC,RR}	LC		Non
<i>Phleum nodosum</i> auct.	Fléole noueuse	C	LC		Non
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	CC	LC		Non
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau commun ; Phragmite commun	C	LC		Non
<i>Phyteuma spicatum</i> L.	Raiponce en épi	R	LC		Oui
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun ; Pesse	?	NA		Non

Nom scientifique du taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection régionale	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Picris echioides</i> L., 1753	Picride fausse-vipérine	C	LC		Non
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds.	Grand boucage	C	LC		pp
<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage	C	LC		Non
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	CC	LC		Non
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	CC	LC		Non
<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois	C	LC		Non
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau-de-Salomon multiflore [Muguet de serpent] ; Muguet de serpent	C	LC		Non
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traîlasse	CC{CC, E}	LC		Non
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier tremble ; Tremble	C	LC		Non
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies ; Anserine ; Argentine	CC	LC		Non
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Potentille tormentille ; Tormentille	PC	LC		Non
<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb., 1832	Potentille printanière	R{R,E}	VU	R1	Oui
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	CC	LC		Non
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille faux-fraisier ; Faux-fraisier	C	LC		Non
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée	C	LC		Non
<i>Primula veris</i> L., 1753	Primevère officinale (s.l.) ; Coucou	C	LC		Non
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	CC	LC		Non
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier	CC	LC		Non
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle	C	LC		Non
<i>Pulmonaria officinalis</i> L., 1753	Pulmonaire officinale	R	NA		Non
<i>Quercus petraea</i> Lieblein	Chêne sessile ; Rouvre	PC	LC		Non
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	CC	LC		Non
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	AC	LC		Non
<i>Ranunculus ficaria</i> L., 1753	Ficaire	CC	LC		Non
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Petite douve	AC	LC		Non
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante ; Pied-de-poule	CC	LC		Non
<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Renoncule scélérate	C	LC		Non
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	C	LC		Non
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge	C	LC		Non
<i>Ribes uva-crispa</i> L.	Groseillier à maquereaux	C	LC		Non
<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	C	LC		Non
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens (s.str.)	CC	LC		Non
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Ronce bleuâtre	CC	LC		Non

Nom scientifique du taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection régionale	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Rubus idaeus</i> L.	Framboisier	C{C,R?}	LC		Non
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille sauvage ; Oseille des prés	CC	LC		Non
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille (s.l.)	AC	LC		pp
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue	CC	LC		Non
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Sagina procumbens</i> L.	Sagine couchée	CC	LC		Non
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	CC	LC		Non
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	CC	LC		Non
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	CC	LC		Non
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Saule des vanniers ; Osier blanc	C	LC		Non
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	CC	LC		Non
<i>Sambucus racemosa</i> L.	Sureau à grappes	PC	LC		Oui
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles	AR	EN	R1	Oui
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	AC	LC	R1	Oui
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrofulaire noueuse	C	LC		Non
<i>Scutellaria galericulata</i> L.	Scutellaire casquée ; Grande toque	AC	LC		Non
<i>Senecio jacobaea</i> L., 1753	Séneçon jacobée ; Jacobée	CC	LC		Non
<i>Senecio ovatus</i> (P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.) Willd., 1803	Séneçon de Fuchs (s.l.)	PC	LC		Oui
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	CC	LC		Non
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Silène dioïque ; Compagnon rouge	C	LC		Non
<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv., 1811	Silène dioïque ; Compagnon rouge	C	LC		Non
<i>Silene latifolia</i> Poir et subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter et Burdet f. <i>alba</i>	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	CC	LC		Non
<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs	CC	LC		Non
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	CC	LC		Non
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère	CC	LC		Non
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	CC	LC		Non
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs	C	LC		Non
<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubanier rameux (s.l.)	AC	LC		Non
<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trévis., 1842	Épiaire officinale ; Bétoine	AR	NT		Oui
<i>Stachys palustris</i> L.	Épiaire des marais ; Ortie morte	C	LC		Non
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des forêts ; Grande épiaire	CC	LC		Non
<i>Stellaria alsine</i> Grimm	Stellaire des fanges	AC	LC		Non
<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	C	LC		Non
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	C	LC		Non
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire (s.l.)	CC	LC		pp
<i>Stellaria nemorum</i> L. subsp. <i>nemorum</i>	Stellaire des bois (s.l.)	AR	LC	R1	Oui
<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés ; Mors du diable	PC	LC		Non

Nom scientifique du taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection régionale	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	CC	LC		Non
<i>Taraxacum section Ruderalia</i>	Pissenlit (section)	CC	LC		Non
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine	AC	LC		Non
<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753	Thym faux-pouliot	AC	LC		Non
<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles	PC	LC		Non
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil ; Torilis du Japon	CC	LC		Non
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre	C	LC		Non
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	CC	LC		Non
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle fraise	AC	LC		Non
<i>Trifolium medium</i> L., 1759	Trèfle intermédiaire	AR	LC	R1	Oui
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	CC	LC		Non
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	CC	LC		Non
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage ; Pas-d'âne	CC	LC		Non
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles	C	LC		Non
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie	CC	LC		Non
<i>Urtica urens</i> L., 1753	Ortie brûlante ; Petite ortie	C	LC		Non
<i>Valeriana repens</i> Host	Valériane rampante ; Herbe aux chats	C	LC		Non
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc ; Bouillon blanc	C	LC		Non
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Véronique mouron-d'eau (s.l.)	AC	LC		Non
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Véronique des ruisseaux	C	LC		Non
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	CC	LC		Non
<i>Veronica montana</i> L.	Véronique des montagnes	C	LC		Non
<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	CC	NA		Non
<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	Véronique à feuilles de serpolet	C	LC		Non
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier	C	LC		Non
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hérissée	C	LC		Non
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée (s.l.)	CC	LC		Non
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies ; Vesce sauvage	C	LC		Non
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche	C	LC		Non
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette de Reichenbach	C	LC		Non
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui	AC{AC, E}	LC		Non

## Inventaire faunistique

**LRN** : Liste Rouge Nationale

LC : Espèce de préoccupation mineure.

NT : Espèce quasi-menacée

VU : espèce vulnérable

NA : non attribué

**Sources :**

**odonates** : Liste rouge provisoire des espèces menacées en France (DOMMANGET & al., 2008), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

**mammifères, amphibiens et reptiles** : Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France & al., 2009), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

**Lépidoptères** : Liste rouge des espèces menacées en France (UICN FRANCE & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

**Orthoptères** : Liste rouge des espèces menacées en France (SARDET & DEFAUT., 2004), les espèces ont été évalués selon la méthodologie dérivée du travail de

(DUPONT., 2001) qui s'inspire lui même du travail effectué en Suisse par (CARRON et al., 2000).

1 : priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes ;

2 : priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction ;

3 : priorité 3 : espèces menacées à surveiller ;

4 : priorité 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances.

HS : espèce hors sujet (synanthrope).

**LRNn** : Liste Rouge Nationale **nicheur** pour oiseaux (même codification que pour la LRN)

Sources :

Liste rouge des espèces nicheuses menacées en France (UICN France & al., 2011), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

**LRR** : Liste Rouge Régionale (même codification que pour la LRN)

**sources :**

**odonates** : Liste rouge des espèces menacées en région (VANAPPELGHEM & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003 ; UICN., 2011).

**mammifères** : Liste rouge des espèces menacées en région (FOURNIER., 2000 ; DUTILLEUL., 2009), aucune mention spécifiée de l'application de la méthodologie UICN.

**Reptiles/amphibiens** : Les indices de rareté provisoire (GON., inédit) sont attribuées selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1993-2012.

**lépidoptères** : Liste rouge des espèces menacées en région (HUBERT & HAUBREUX., 2014), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003 ; UICN., 2011).

**Rareté** : Taux d'occupation du territoire régional en utilisant une maille de 25 ou 100 km<sup>2</sup>.

CC : Très commun

C : Commun

AC : Assez Commun

PC : Peu Commun

AR : Assez rare

R : Rare

**sources :**

**oiseaux** : Les indices de rareté (HAUBREUX & VANAPPELGHEM., 2013) sont attribués selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection

(VANAPPELGHEM., 2011) pour la période 1990 à 2011.

La période prise en considération pour le calcul de l'indice est de 1990 à 2011.

**odonates** : Les indices de rareté (VANAPPELGHEM & al, 2012) sont attribués selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1990-2010.

**mammifères** : Indice de rareté régionale chiroptères (DUTILLEUL., 2009). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al. (1990 et 1999). Période prise en compte non précisée.

Indice de rareté hors chiroptères a été recalculé à partir des cartes de FOURNIER (2000). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al. (1990 et 1999) pour la période 1985-1995.

**lépidoptères** : Les indices de rareté (HAUBREUX., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011), pour la période 2000-2010.

**orthoptères** : Les indices de rareté (CABARET., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1999-2010.

**Directive Oiseau** : Directive « Oiseaux » n° 79/409 CE du 02/04/1979

DO I = espèce inscrite à l'annexe I : espèce devant faire l'objet d'une protection spéciale.

DO II = espèce inscrite à l'annexe 2.

DO III = espèce inscrite à l'annexe 3.

**Protection nationale** : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 (JORF 5 décembre 2009) fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (P III = Article 3)

## Avifaune (oiseaux) :

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du taxon	LRNn	LRRn	Rareté régionale	Directive oiseaux	Protection nationale
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> Linné, 1758	LC	D	AC	DOII	
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i> Linné, 1758	LC	L	PC	DOII;DOIII	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	LC	NM	AC		PIII
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> Linné, 1758	LC	NM	AC		PIII
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i> (Linné, 1758)	NAa	R	AC	DOII	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> Linné, 1758	NT	D	AC		PIII
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linné, 1758)	LC	NM	C		PIII
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linné, 1758	LC	NM	C	DOII;DOIII	
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	LC	D	AC		PIII
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> Linné, 1758	LC	NM	C	DOII	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linné, 1758	LC	NM	AC	DOII	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> Linné, 1758	LC	NM	AC		PIII
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	NAa	NM	C	DOII	PIII
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linné, 1758	LC	NM	AC	DOII	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> Linné, 1758	LC		PC	DOII;DOIII	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linné, 1758)	LC	NM	C		PIII
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	LC	NM	AC		PIII
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	NT	NM	AC		PIII
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i> Linné, 1758	LC	NM	C	DOII;DOIII	
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linné, 1758)	LC	NM	C	DOII	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC	DOII	
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i> (Linné, 1758)	NT		AC	DOI	PIII
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> Brehm, 1820	LC	NM	AC		PIII
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> Linné, 1758	LC	NM	AC	DOII	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> Brehm, 1831	LC	NM	AC	DOII	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> Linné, 1758	LC	L	C		PIII
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> Linné, 1758	LC	D	AC		PIII
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot,	LC	NM	AR		PIII

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du taxon	LRNn	LRRn	Rareté régionale	Directive oiseaux	Protection nationale
Linotte mélodieuse	1817) <i>Carduelis cannabina</i> (Linné, 1758)	VU	NM	AC		PIII
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC	DOI	PIII
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linné, 1758	LC	NM	C	DOII	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> Linné, 1758	LC	NM	AC		PIII
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linné, 1758	LC	NM	AC		PIII
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i> Linné, 1758	LC	NM	PC		PIII
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linné, 1758)	LC	VU	PC		PIII
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Pic vert	<i>Picus viridis</i> Linné, 1758	LC	D	C		PIII
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC	DOII	
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i> Linné, 1758	LC	NM	AC	DOII	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linné, 1758	LC	NM	C	DOII;DOIII	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linné, 1758	LC	NM	C		PIII
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i> (Linné, 1758)	LC	D	AR		PIII
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linné, 1758)	NT	NM	AC		PIII
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	LC	NM	C		PIII
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i> (Linné, 1758)	LC	NM	PC		PIII
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S.G. Gmelin, 1774)	LC	NM	AC		PIII
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	LC	D	PC		PIII
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linné, 1766)	LC	NM	PC		PIII
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> Linné, 1758	LC	NM	AC		PIII
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linné, 1758)	LC	D	AC	DOII	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	LC	NM	AC	DOII	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i> (Linné, 1758)	LC	D	C	DOII	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII

### **Inventaire des amphibiens et reptiles :**

<b>Nom vernaculaire du taxon</b>	<b>Nom scientifique du taxon</b>	<b>LRN</b>	<b>Rareté régionale</b>
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i> (Linné, 1758)	LC	CC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i> Linné, 1758	LC	CC
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	LC	C

## Inventaire des odonates (Libellules)

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du taxon	LRN	LRR	Rareté régionale
Grande Aesche	<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	NT	LC	PC
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	LC	LC	AC
Caloptéryx vierge septentrional	<i>Calopteryx virgo virgo</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	PC
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	AC
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840	LC	LC	AC
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	LC	LC	CC
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	LC	LC	AC
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	LC	LC	C

## Inventaires des rhopalocères (papillons dits de jour)

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du taxon	LRN	LRR	Rareté régionale
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1767)	LC	LC	C
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	LC	LC	C
Bande noire	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	LC	NT	PC
Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	LC	NA	CC
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	LC	LC	AC
Mégère, Satyre	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	LC	NT	AC
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC
Paon du jour	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC
Robert le diable	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Tircis	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	LC	NA	CC

## Inventaires des orthoptères (Criquets et Sauterelles)

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du taxon	LRN	Rareté régionale
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	4	CC
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	4	CC
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	4	C
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	4	C
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i> (De Geer, 1773)	4	AC
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i> (Sowerby, 1806)	4	AC

## Inventaires des mammifères

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du taxon	LRN	LRR	Rareté régionale
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i> Linnaeus, 1758	LC		CC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	LC	I	C
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i> Linnaeus, 1758	NT		CC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	LC	I	PC
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Scherber, 1774	LC	I	C
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i> Linnaeus, 1766	NAa		CC
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i> Scherber, 1774	LC	I	AC
Taupa d'Europe	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	LC		CC

**Fiches descriptives:**

## Les haies et le bocage

### Définitions et enjeux

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

- **Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.
- **Écologique** comme corridor biologique, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier
- **Paysager, esthétique** et donc **touristique**

La qualité d'une haie est fonction de sa capacité à assurer ces différentes fonctions.

### Les différents types de haies de l'Avesnois

Les haies sont constituées d'essences variées supportant bien la taille. On y rescence : l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Sureau (*Sambucus nigra*), le Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Prunier noir (*Prunus spinosa*), des Rosiers (*Rosa canina*). Ces haies sont souvent colonisées par des plantes grimpantes tel que le Houblon (*Humulus lupulus*), le Liseron (*Calystegia sepium*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Bryone dioïque (*Bryona dioica*) entre autres.

Les haies de l'Avesnois sont principalement de trois types :

On distingue les haies basses arbustives, les haies basses arborées et les haies hautes arborescentes.



*Illustration 2: Haie basse arbustive*

Les **haies basses arbustives** sont des haies de moins de 2m de haut. Elles sont généralement étroites (1m) et taillée très régulièrement (taille ou broyage annuel). Ces haies peuvent souffrir de la fréquence de tailles et des méthodes de broyage employées. Elles sont alors « trouées » à la suite de la mort de certains individus.

Les **haies basses arborées** sont des haies basses arbustives dans lesquelles sont présents des arbres de grande taille (plus de 3 m).



*Illustration 3: Haie arborescente*



*Illustration 4: Haie haute arborescente*

Finalement les **haies hautes arborescentes** sont constituées de plusieurs strates de végétation : une strate arborées, une strate arbustives et une strate herbacée. Elles sont généralement denses et nécessitent des opérations d'entretien moins fréquentes.

### Gestion du bocage et impact sur la biodiversité.

En 2011, le Parc a réalisé une étude sur l'impact des modes de gestion du bocage de l'Avesnois sur les communautés d'oiseaux nicheurs des haies.

On y distingue deux grands types de gestion des haies :

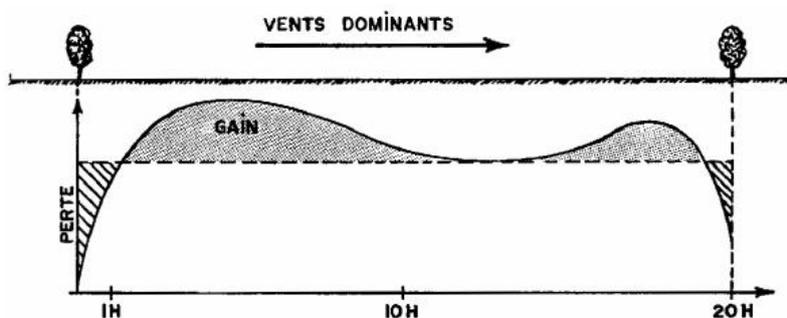
- un **mode de gestion intensif**, avec des haies basses, taillées sur les trois faces entourées de terres agricoles et de prairies ;
- un **mode de gestion extensif** avec un bocage composé majoritairement de haies hautes faiblement taillées, entourées de prairies.

Cette étude montre :

- **qu'un bocage géré de manière extensive accueille une communauté aviaire plus riche en abondance et plus diversifiée ;**
- **que la diversité en oiseaux augmente avec l'accroissement de la diversité de la haies ;**
- une « densité élevée de haies hautes dans le paysage semble favoriser l'installation d'espèces forestières alors qu'une densité plus élevées de haies basses semble favoriser les espèces des milieux agricoles. »

### Les haies et l'agriculture

Finalement, de nombreuses études montrent qu'en agriculture, les haies augmentent de façon significative les rendements des cultures en réduisant la casse par le vent des végétaux (feuilles, fruits), en régulant les températures, augmentant la quantité de pollinisateurs et ce sur des distance allant jusqu'à dix fois la taille de la haie.



*Illustration 5: Evolution du rendement des cultures en fonction de la distance dans la zone protégées par les haies brise-vent. (de Villele 1985) H= Hauteur de la haie*

**Contrairement aux idées reçues, les haies hautes sont favorables à l'agriculture.**

## Les systèmes prairiaux

Les prairies de l'Avesnois possèdent des différentes physionomies sous l'influence de deux facteurs principaux : les pratiques agricoles et l'humidité du sol. Elles hébergeront de ce fait des espèces de faune et de flore différentes les unes des autres, augmentant ainsi la biodiversité du territoire. Cependant, les pratiques agricoles actuelles associent fauche et pâturage sur les mêmes parcelles, durant la même année. De ce fait, l'alliance de ces deux pratiques homogénéise les milieux en diminuant les spécificités de chaque prairie, et le développement d'espèces floristiques propres à l'une des deux pratiques.

### Les prairies pâturées

La végétation des prairies pâturées varie en fonction de l'**intensité du pâturage**. D'une manière générale, plus le chargement sur une parcelle est important, moins l'intérêt floristique de celle-ci est élevé.

Un autre facteur joue un rôle dans la composition floristique des prairies pâturées, l'**humidité du sol**. En effet, les prairies pâturées humides (hygrophiles) et les prairies pâturées moins humides (mésophiles) ne posséderont pas le même cortège d'espèces végétales. Enfin, en règle générale, les prairies eutrophes, c'est à dire **fertilisées de façon assez courante**, possède un cortège d'espèces végétales plus faible que les prairies non fertilisées.

### Les prairies pâturées mésophiles (Prairies moyennement humides)

Les espèces végétales typiques de ces prairies sont la pâquerette (*Bellis perennis*), la Crételle (*Cynosurus cristatus*), le Ray-gras anglais (*Lolium perenne*) et la Véronique à feuilles de serpolet (*Veronica serpyllifolia*). On dénombre entre 15 et 20 espèces par relevé au sein de ces prairies.

Il existe principalement deux déclinaisons de ces prairies pâturées au sein du territoire de l'Avesnois, que l'on peut distinguer grâce à la quantité de nutriments présents dans le sol.

**Les prairies mésophiles très peu fertilisées** comptent une plus grande diversité floristique que les prairies fortement fertilisées.

**Les prairies mésophiles eutrophes** possèdent des espèces compétitives telles que l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Ces espèces sont indicatrices d'une dégradation des habitats par l'apport trop important d'éléments minéraux dans le sol.

Ces deux prairies sont très communes en région.

### Les prairies pâturées hygrophiles (Prairies humides)

Au sein du territoire de l'Avesnois, il existe deux types de prairies pâturées hygrophiles. La présence de l'une ou l'autre de ces formations végétales est influencée par la durée de l'inondation de la prairie, par l'imperméabilité du substrat ainsi que par la charge de pâturage. Dans l'une, les espèces dominantes seront la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*) et dans l'autre, le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) et la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*). Différentes stratégies sont développées par ces espèces afin de résister à la pression du pâturage : un développement aérien au ras du sol, un système racinaire très développé ou une faible appétence pour le bétail du fait de la composition des tissus.

Ces deux formations sont peu communes à assez rares à l'échelle régionale, et en régression. Elles sont notamment menacées par le drainage, l'intensification des pratiques agricoles ou la déprise agricole.

## Les prairies fauchées

De manière générale, les prairies fauchées sont **plus riches en espèces végétales que les prairies pâturées**. De plus, ces habitats sont plus rares en région et certains d'entre eux sont inclus dans la Directive Habitats de 1992.

Les prairies fauchées peuvent être divisées en **trois grandes catégories** en fonction de l'hygrométrie du sol et donc de la durée de l'inondation de celles-ci. Comme pour les prairies pâturées, l'intensité des pratiques humaines (fauche, fertilisation) influencent la richesse spécifique des parcelles ainsi que le développement d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.

## Les prairies fauchées mésophiles (Prairies moyennement humide)

Ces prairies ne subissent que de **très faibles inondations**. Les espèces caractéristiques des prairies mésophiles sont la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Renoncule acre (*Ranunculus acris*) ou le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) notamment. Pour les plus riches de ces prairies, 15 à 25 espèces sont présentes dans un relevé. Deux types de prairies mésophiles peuvent être observés dans l'Avesnois:

Les **prairies pauvres en éléments nutritifs sont en régression** à l'échelle régionale et possèdent un grand intérêt floristique (présence d'espèces patrimoniales) et paysager. Lors de la période de floraison, de nombreuses espèces de lépidoptères peuvent être observées au sein de cet habitat. Cet habitat fait partie de la Directive Habitat de 1992 comme un habitat à préserver à l'échelle européenne.

Les **prairies plus riches en éléments nutritifs du fait de la fertilisation excessive sont assez communes en région**. Compte tenu de la présence d'espèces compétitives, la richesse floristique de ces parcelles est très faible. Ces dernières pourraient accueillir de nouveau des espèces végétales patrimoniales en diminuant la fertilisation sur le moyen terme.

## Les prairies fauchées moyennement inondables (Prairie humide)

Ces prairies sont composées d'espèces de prairies mésophiles ainsi que d'espèces végétales capables de se développer dans des **milieux inondés durant 3 mois de l'année**. Parmi ces espèces, on trouve la Silène fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ou le Populage des marais (*Caltha palustris*). Deux espèces caractéristiques de ces prairies sont patrimoniales en région : le Sénéçon aquatique (*Senecio aquaticus*) et le Brome en grappe (*Bromus racemosus*)

Ces **prairies sont assez rares et en régression** à l'échelle régionale. Le drainage et l'intensification des pratiques menacent la préservation de ces prairies.

## Les prairies longuement inondables (Prairie très humide)

Ces prairies se développent sur des **secteurs inondés de 3 à 6 mois par an**. Les espèces caractéristiques sont l'œnanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*), le Jonc articulé (*Juncus articulatus*) ou le Gaillet des marais (*Galium palustre*). **Ces espèces sont très sensibles au pâturage, et à la durée des inondations hivernales**. De ce fait, l'application d'une gestion autre qu'une fauche annuelle exportatrice telle qu'un pâturage et un drainage entraînerait la disparition de ce **groupement végétal assez rare et menacé en région**.

## La disparition des prairies

Les prairies sont le siège d'une faune et d'une flore diversifiée. Comparativement aux cultures, elles permettent le développement de nombreuses espèces végétales qui peuvent être les plantes hôtes d'espèces de papillons, elles correspondent à l'habitat de prédilection de plusieurs espèces d'orthoptères, et enfin sont le garde mangé de l'avifaune.

Malgré de nombreux atouts environnementaux, le déclin des surfaces prairiales au détriment des surfaces de grandes cultures ne cesse de s'accroître en France et dans la région Nord-Pas-de-Calais depuis plusieurs décennies.

Pour preuve, la surface toujours en herbe (STH) est passée de 12,2 millions d'hectares en 1970 à 8 millions d'hectares en 2005 au niveau national. Dans le département du Nord, cette même surface a diminué de 9 % entre 2000 et 2010 passant de 88 000 ha à 80 000 ha.

## Planche Photographique



Lychnis  
fleur-de-  
coucou  
(Lychnis flos-  
cuculi)©  
COQUEL  
Loïc, CEN  
2012



Colchique  
d'automne  
(Colchicum  
autumnale)  
© COQUEL  
Loïc, CEN  
2012



Cirse des  
champs  
(Cirsium  
arvense)©  
COQUEL  
Loïc, CEN  
2012



Populage des marais (Caltha palustris)© GOUGAUD  
Sandrine, CEN

## Les plantes exotiques envahissantes

### Définition

Une plante exotique envahissante est une plante qui, introduite volontairement ou involontairement par l'Homme, s'établit en dehors de sa région d'origine et se propage rapidement au détriment des espèces indigènes.

### Impacts

#### ◆ Impacts écologiques

Les plantes exotiques envahissantes entrent en concurrence avec la flore locale en formant des peuplements monospécifiques (une seule espèce) denses pouvant réduire localement la biodiversité, perturber les écosystèmes, et peut même changer le paysage.



*Tableau 4: Le Solidage, (Solidago canadensis) © Georg Slickers 2005*



*Renouée  
du Japon  
©Julie-Anne  
Jorant, CEN  
2012*



*Balsamine de l'Himalaya © Nathalie Delatre, CEN 2012.*

En plus des impacts sur l'environnement, elle peut poser des problèmes :

- **de santé publique** (comme des allergies) ;
- **économique** en portant atteinte aux activités humaines (perturbant la navigation ou l'écoulement des eaux par exemple).

En région, on peut citer la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya ou le Solidage, introduits pour orner les jardins et les parcs.

### Gestion

Il est recommandé de demander conseil au PNR avant d'intervenir sur les plantes invasives repérées sur la commune. En effet, que la gestion soit manuelle ou mécanique, des précautions sont à prévoir pour éviter leur dispersion. Il est également souhaitable d'assurer une veille des sites gérés pour s'assurer de la non repousse de ces espèces exotiques envahissantes.

## La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

### Description

Petite chouette trapue, grise brune tachetée de blanc aux yeux jaunes avec un sourcil blanc évident. Les deux sexes sont relativement semblables, la femelle étant un peu plus grosse que le mâle.

Espèce relativement diurne malgré son nom : *Athene noctua*, on peut d'ailleurs l'observer en plein jour perchée sur des poteaux, des murets ou des toits.



Chevêche d'Athéna © Jérôme Sottier

### Aire de répartition et protection

Répartie dans toute l'Europe et encore courante en France, la Chevêche pâtit toutefois ces dernières années la modification des pratiques agricoles: suppression des talus, des vergers, remembrement. Son milieu s'appauvrit: elle dispose de moins de cavités pour nicher (arbres abattus, ruines rénovées) ainsi que de moins de diversité alimentaire.

En région Nord-Pas-de-Calais, elle trouve un habitat favorable dans les Pays de Flandres et la Plaine de la Lys. Ses plus grosses populations sont toutefois observées dans le département du Nord : dans la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut ainsi que dans le bocage Avesnois. C'est une espèce emblématique du PNR de l'Avesnois.

### Habitats

C'est un oiseau de bocage qui fréquente les milieux ouverts et cultivés, notamment les vergers où elle niche dans des vieilles cavités d'arbres. Elle affectionne aussi les vieux murs et reste fidèle au même gîte d'année en année.

### Régime alimentaire

Régime alimentaire assez varié : elle consomme autant des insectes que des micromammifères mais aussi des petits reptiles (lézards), batraciens ou jeunes passereaux.

## La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

### Description :

Grande chauve-souris (31 à 38 cm d'envergure) robuste à forte mâchoire. Ses oreilles sont noires, relativement grandes, triangulaires avec le sommet arrondi, et avec 5 plis sur le bord postérieur. Les ailes sont larges. Sa mâchoire est forte. Le pelage est long et soyeux. Les poils dorsaux sont bruns sombres à la base, souvent plus clairs à leur extrémité. Le pelage ventral est plus clair, brun-jaune ou gris brun. La face et les ailes sont très sombres, tirant vers le noir.



### Aire de répartition et protections :

L'espèce occupe une grande majorité de l'Europe. En France elle est présente dans toutes les régions. Pour le Nord-Pas-de-Calais, elle est considérée comme assez commune. Elle se rencontre essentiellement en Avesnois, autour de Saint-Omer et dans les vallées de la Canche et de l'Authie. Comme toutes les espèces de chauves-souris, l'espèce et son habitat sont protégés au niveau national.

### Habitats:

Pour son gîte d'été, c'est une hôte régulière des habitations, qu'elles soient modernes ou anciennes. On la trouve dans les combles chauds recouverts d'ardoises ou derrière les parois de placoplâtre.

Son territoire de chasse préférentiel est le bocage, les prairies, les zones humides et les parcs et jardins. Elle chasse dans un rayon de 3 à km de son gîte d'été.

L'hiverne, elle hiverne en solitaire et généralement dans les toitures, les greniers, les anfractuosités.

A Obrechies, une colonie de reproduction occupe les combles de la mairie.

### Biologie, phénologie et régime alimentaire :

Elle hiberne de novembre à fin mars puis au début du mois d'avril vient rejoindre son gîte d'été pour former une colonie généralement sous une toiture. Elle est très fidèle à son gîte si les conditions favorables sont maintenues. Elle forme généralement des colonies de 10 à 50 individus. Elle chasse en petites escadrilles à hauteur de la végétation en survolant les verges, les prairies et les éclairages publics des villages. Son régime alimentaire est opportuniste et varié, elle se nourrit de coléoptères, lépidoptères (papillons), diptères (mouches) etc. Les naissances ont lieu tout au long du mois de juin, créant beaucoup d'agitation au sein de la colonie. Les jeunes quittent la colonie entre 4 et 5 semaines après leur naissance.

## Flore : Protection et rareté

### ***Protection nationale***

LRN : Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995

### ***Protection régionale***

LRR : Protection régionale. Taxon protégé dans la région Nord-Pas de Calais au titre de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1991.

### **Rareté**

- ✓E : exceptionnel ;
- ✓RR : très rare ;
- ✓R : rare;
- ✓AR : assez rare;
- ✓PC : peu commun;
- ✓AC : assez commun;
- ✓C : commun;
- ✓CC : très commun.

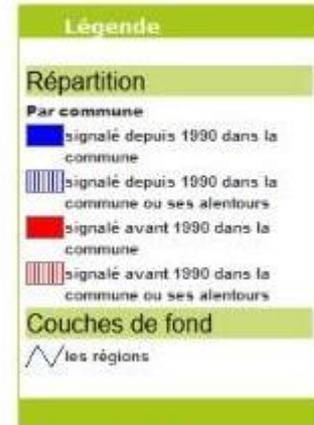
### **Menace**

- ✓CR = taxon en danger critique.
- ✓EN = taxon en danger.
- ✓VU = taxon vulnérable.
- ✓NT = taxon quasi menacé.
- ✓LC = taxon de préoccupation mineure.

## Distribution régionale

Les cartes de répartition des espèces à l'échelle régionale sont tirées des fiches espèces réalisées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul accessibles sur internet<sup>1</sup>. Elles représentent, l'état des connaissances actuel, la répartition régionale des espèces végétales selon un maillage de 4 x 4 km<sup>2</sup>.

Trois périodes de dernière observation des plantes dans chaque maille ont été choisies pour la réalisation des cartes.



<sup>1</sup> <http://www.cbnbl.org/nos-actions/mieux-connaître-la-flore-et-les/l-inventaire/les-plantes-protégées-et-menacées/article/accès-aux-données-sur-les-milieux>

<sup>2</sup> DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)

# Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*)

Famille des Cyperacées

## Description

Espèce vivace, mesurant de 40 à 100 cm. Floraison entre juin et août. Plante glabre, à tiges dressée. Longues feuilles vert clair planes, rudes et aiguës au sommet. Inflorescence très rameuse en grande ombelle composée de rameaux d'épis nombreux épis vert brun réunis en petite tête. Cette espèce se développe toujours sur des sol hydromorphes humides à engorgés et assez riches.



Photographie de Manuel Pirot ©CEN, 2012

## Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Oui	-	Non	AC	LC

## Habitats de présence

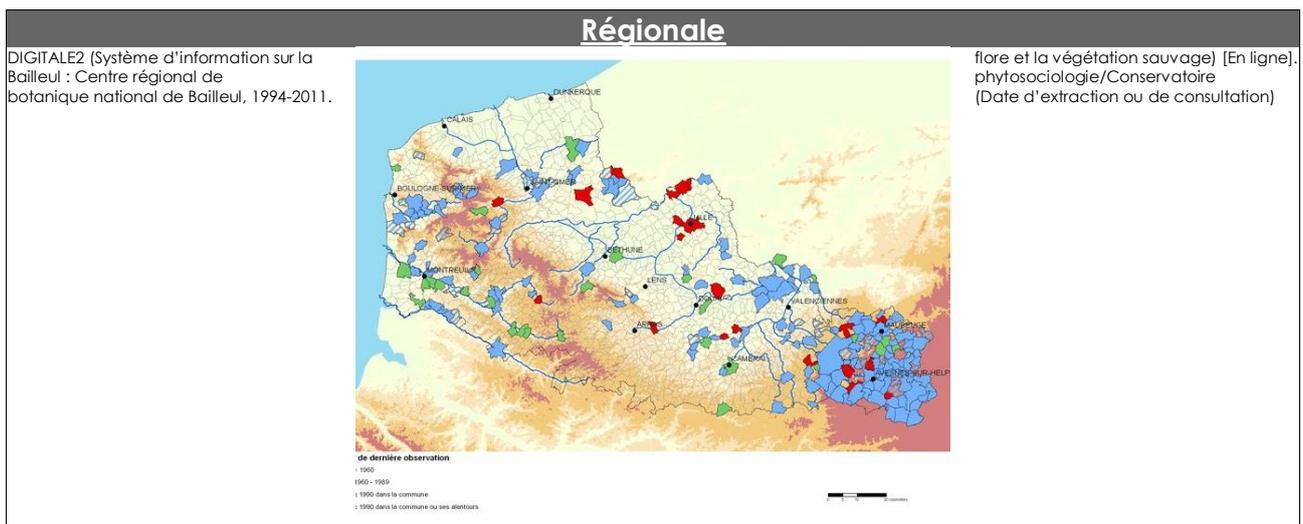
Bas marais (CB : 54)

Prairies de fauches inondables oligotrophes (CB : 37.2)

## Menace et conservation

En dehors des massifs forestiers où la plante est peu menacée, la Scirpe des bois est de plus en plus vulnérable dans ses stations prairiales en raison des pratiques agricoles intensives.

## Répartition géographique de l'espèce



## Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*)

Famille des Saxifragacées

### Description

Espèce vivace, mesurant de 15 à 60cm. Floraison entre mai et juin. Plante recouverte de poils visqueux remarquable par sa multiplication végétative à l'aide de bulbilles se développant à l'aisselle des feuilles basilaires. Feuilles à limbes réniforme bordées de grandes dentelures. Fleurs blanches pentamères, longues de 12-17mm en panicule lâche. Cette espèce se développe dans des prairies sèches mésotrophes, pelouses sur sables pauvres en bases ou en voie de décalcification.



Photographie de Manuel Pirot ©CEN, 2012

### Protection et rareté

Nom latin	Def. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Saxifraga granulata</i>	Oui	Non	Oui	AR	EN

### Habitats de présence

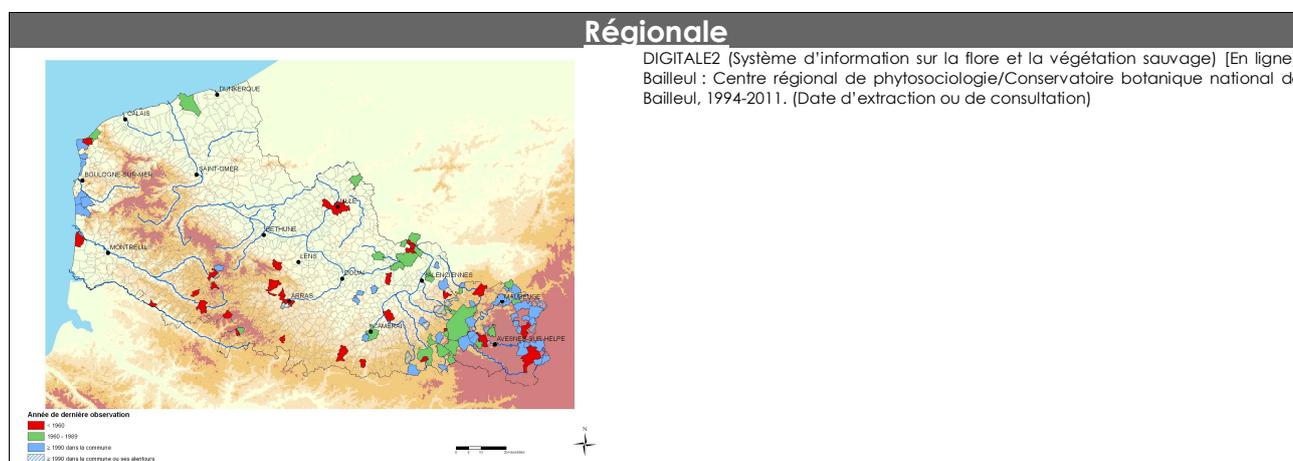
Bas marais (CB : 54)

Prairies de fauches inondables oligotrophes (CB : 37.2)

### Menace et conservation

Quelques populations sont prises en compte dans le cadre de protections juridiques ou foncières. L'espèce a fortement régressé suite aux modifications des pratiques agricoles. Sa conservation *in situ* n'est envisageable que si des mesures incitatives pour le développement d'une agriculture moins intensive sont mises en place.

### Répartition géographique de l'espèce





**Parc  
naturel  
régional  
de l'Avesnois**

**Maison du Parc**

Grange Dimière  
4, cour de l'abbaye - BP11203  
59550 MAROILLES  
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60  
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69  
contact@parc-naturel-avesnois.fr  
N50° 8' 0,9234" E3° 45' 32,472"  
[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

espaces  
naturels  
régionaux  
Nord-Pas de Calais



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'État Français

